

FICHES PRATIQUES



L'ACCOMPAGNEMENT
DU PROJET PERSONNEL,
SCOLAIRE ET PROFESSIONNEL
DU JEUNE

Le Guide pour l'accompagnement du projet personnel scolaire et professionnel du jeune, coordonné par la DGER dans le cadre du réseau Insertion Egalité, a été publié en 2018. Il a mis en exergue des dispositifs d'accompagnement, développés en établissement, contribuant à une information continue et éclairée avec pour objectifs d'aider chaque élève à entreprendre des choix d'orientation raisonnés et de développer son autonomie.

Ce guide a ainsi proposé aux équipes pédagogiques, de vie scolaire et de direction des apports théoriques et méthodologiques sur l'accompagnement du projet de l'apprenant. Il s'appuie sur deux principes :

- *permettre aux équipes de faire émerger chez les apprenants une prise de conscience de leurs compétences (savoirs/savoir-être/savoir-faire)*
- *développer ou de renforcer l'estime de soi et de permettre à l'apprenant de se projeter (le savoir devenir).*

Six ans plus tard, un nouveau groupe de travail a été constitué dans le même cadre afin de proposer un complément à ce guide, sous forme de fiches pratiques. L'objectif est de répondre notamment aux évolutions des conditions de mise en œuvre de l'accompagnement à l'orientation liées à la réforme du baccalauréat professionnel, de prendre en compte les nouveaux outils et méthodes à dispositions des équipes éducatives et d'intégrer la valorisation du travail des compétences psychosociales dans cet accompagnement. Ce tome 2 du guide s'articule ainsi autour de deux grandes thématiques : piloter et accompagner le processus d'orientation et outiller l'accompagnement.

Nous espérons que cet outil répondra au mieux aux attentes des personnels en établissement et qu'il contribuera à faire en sorte que l'éducation à l'orientation permette à chaque jeune de choisir librement son chemin, parfois imprévu, pour atteindre ses objectifs. Il s'inscrit dans une approche visant à équilibrer la prise de décision autonome et le lâcher-prise, tout en garantissant l'égalité des chances.

Directeur de la publication

Coordination : Marie-Pierre Zorilla, animatrice du Réseau national insertion-égalité-diversité, direction générale de l'éducation et de la recherche au Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

Groupe de travail : Marie-Noëlle Aribaud, responsable du service communication Ensfea; Nicolas Boivin, directeur adjoint de l'UNREP, chef du service formation; Hélène Busson, formatrice encadrement éducatif à l'Ensfea; Éric Castadere, enseignant mathématiques et physique chimie au lycée d'Auch Beaulieu-Lavacant; Julie Doucy, CPE au lycée Pau-Montardon; Quentin Dupperier, enseignant MPCI au lycée La-Tour-Pin; Fanny Guillemain, formatrice en accompagnement à l'orientation; Béatrice Marchand, Union nationale des MFR, pôle développement éducation; Emmeline Riffaud, enseignante en mathématiques et informatique au lycée Magnac-Laval; Clarisse Rigaut, animatrice nationale du Réseau Handicap, BAEVS/DGER; Emmanuelle Rosnet, chargée de mission Insertion, SRFD-Draaf-Auvergne-Rhône-Alpes; Édouard Scherrer, chargé de mission éducation artistique et culturelle, lutte contre le décrochage scolaire et démocratie à l'école, BAEVS/DGER; Virginie Taran, enseignante biologie-écologie au lycée d'Auch Beaulieu-Lavacant; Nathalie Wawrzniak, TFR documentation au lycée de Lomme; Véronique Wozniak, inspectrice pédagogique documentation et technologies de l'informatique et du multimédia; animatrice du Réseau national insertion-égalité-diversité, direction générale de l'éducation et de la recherche au Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

Contributeurs : Catherine Belouet et Françoise Herault, chargées ingénierie de formations, InstitutAgro Dijon; Fabien Paquereau, délégué régional au numérique, Draaf Pays-de-Loire; Philippe Petitqueux, délégué régional au numérique, Draaf Normandie; Claire Pailhary, enseignante éducation socioculturelle (ESC), LEGTA Saint-Herblain

Maquette et mise en page : service communication de l'Ensfea

Crédits photos : programme Avenir(s), Adobe Stock, 100 000 entrepreneurs, Onisep, Semaine de l'industrie, Fête de la science, Cordées de la réussite

1. PILOTER ET ACCOMPAGNER LE PROCESSUS	4
1.1 Définition de l'accompagnement à l'orientation	4
1.2 Le projet personnel scolaire et professionnel dans les référentiels de l'enseignement agricole	6
1.3 L'accompagnement à l'orientation : une démarche co-construite	10
1.4 Pourquoi et comment intégrer l'orientation dans le projet d'établissement ?	12
1.5 Accompagnement à l'orientation et à l'insertion professionnelle dans le cadre des certifications en unités capitalisables	14
1.6 Un processus pour l'accompagnement : l'ADVP	16
1.7 La posture de l'accompagnant	18
1.8 Temporalité(s) de l'accompagnement	22
1.9 Compétences psychosociales et orientation : de quoi s'agit-il ?	24
1.10 S'appuyer sur les CPS pour accompagner le projet d'orientation de l'élève	26
1.11 Orientation et égalité des chances: genre et orientation	28
1.12 Orientation et égalité des chances au sein d'une école inclusive	30
2. OUTILLER L'ACCOMPAGNEMENT	34
2.1 Mener un entretien d'accompagnement à l'orientation	34
2.2 Accompagner la réorientation des apprenants : comment répondre à l'urgence ?	36
2.3 Co-construire la démarche d'orientation, mais comment ?	38
2.4 Utiliser le groupe dans le travail du projet individuel	40
2.5 La valorisation du vécu en milieu professionnel dans le processus d'orientation	42
2.6 Comment préparer, utiliser une sortie, une visite autour de l'orientation (salon, forum, rencontre avec un professionnel...)	44
2.7 "Trois pommes plus haut", les CPS au cœur d'un projet d'orientation expérimental	46
2.8 La démarche portfolio et e-portfolio	48
2.9 Parcoursup : quand ? Comment ?	50
2.10 Diagorienté et Parcoursup : deux outils pour accompagner l'apprenant dans sa démarche d'orientation	52
2.11 Les Cordées de la réussite : un levier pour l'égalité des chance	54
2.12 L'association Article 1	56
2.13 Faire intervenir l'association 100 000 entrepreneurs dans sa classe	58
2.14 Des ressources complémentaires	60

1.1 Définition de l'accompagnement à l'orientation



En synthèse

Accompagner : verbe transitif, se joindre à (qqn) pour aller où il va en même temps que lui.

L'accompagnement du projet personnel, scolaire et professionnel d'un jeune est un processus qui vise à l'aider à construire son parcours de formation et d'insertion, en tenant compte de ses aspirations, de ses compétences, de ses besoins et des opportunités qui s'offrent à lui.

L'accompagnement « à l'orientation » peut prendre différentes formes selon les contextes et les objectifs : entretiens individuels et/ou collectifs, ateliers, stages, visites, etc. Il peut se dérouler tout au long de la scolarité, mais aussi après la sortie du système éducatif et tout au long de la vie.

L'accompagnement du projet personnel, scolaire et professionnel d'un jeune vise à lui permettre de **développer son autonomie, sa confiance en soi, sa capacité à s'adapter aux changements et à faire des choix éclairés pour son avenir.**



L'approche éducative de l'accompagnement

« Pourquoi une approche éducative en orientation ? Est-ce que l'orientation n'est pas nécessairement éducative puisqu'elle amène l'individu à s'engager dans son devenir ? Quand on fait un choix professionnel, on s'engage dans un devenir pour longtemps. La vie au travail est importante dans la vie d'une personne. On en passe des heures dans une activité professionnelle ! Alors aider quelqu'un à choisir, n'est-ce pas, en soi, éducatif ? ...

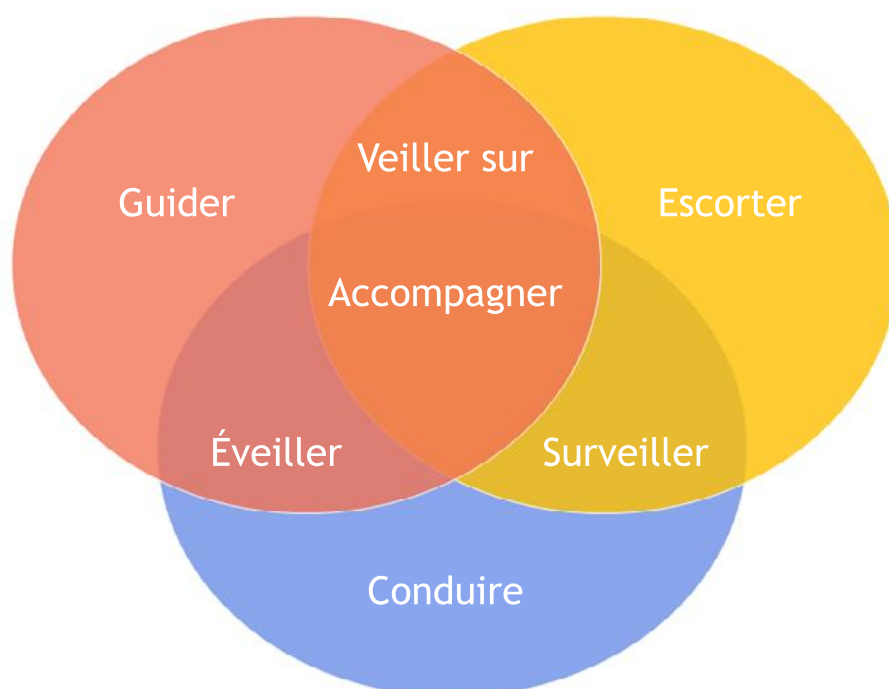
Toutes les approches ne sont pas nécessairement éducatives. Pourquoi ? Parce qu'il y a des approches qui rendent la personne objet de choix et non pas sujet de choix. Objet de choix, cela veut dire qu'il est déterminé par l'extérieur, pour toutes sortes de raisons, qui, théoriquement, devraient être explicables, mais

sont passées à côté de la responsabilité que le sujet devrait avoir par rapport à son choix.

Une approche éducative, si elle veut se différencier par rapport aux autres approches doit nécessairement **vouloir placer le sujet au centre de son expérience, au centre de son orientation, au centre de son développement.**

C'est donc une approche dans laquelle on va demander à l'individu d'approfondir ses motivations personnelles, et ce que j'appelle de façon plus générale, peut-être plus fondamentale, son intentionnalité, c'est-à-dire sa façon d'accueillir sa vie, de laisser sa vie émerger de l'intérieur, plutôt que d'y répondre par des commandes de l'extérieur... ».

Raymonde Bujold, *Le conseiller en orientation: un éducateur de l'intentionnalité*



L'exigence éthique de l'accompagnement

L'un des socles de l'accompagnement est la responsabilité. C'est en considérant l'autre en tant que sujet autonome, qu'on peut le considérer comme sujet responsable.

La responsabilité constitue alors a priori qui concerne tout être digne d'humanité (Atlan, 2002).

À cette condition, le cadre de l'accompagnement peut se mettre en place. En cela, on peut parler d'exigence préalable qui place l'accompagnateur en responsabilité (de l'autre, de l'accompagnement).



EN SAVOIR PLUS

- ▶ Fiche 1.7 «[La posture de l'accompagnant](#)»
- ▶ BLIN M., Boivin J., 100 idées pour accompagner la pair-aidance et l'autodétermination, édition Tom Pousse, 2023

1.2

Le projet personnel scolaire et professionnel dans les référentiels de l'enseignement agricole



En synthèse

Les référentiels et les programmes intègrent l'accompagnement du projet personnel, scolaire et professionnel des apprenants. La certification de capacités répondant à ces enjeux dans les diplômes rénovés leur permet de prendre appui sur des compétences psychosociales pour construire leur projet d'orientation et faire des choix éclairés pour une insertion réussie dans notre société.

L'enseignement technique agricole ouvre l'accès à des diplômes d'État de la 4^e-3^e, en passant par les CAPa, les baccalauréats professionnels, général, technologique et l'enseignement supérieur court. Les formations sont organisées de façon à faciliter les poursuites d'études, les changements d'orientation et de voie de formation dans le cadre de la politique d'orientation.

Le cadre réglementaire

Parmi les cinq missions de l'enseignement agricole définies par le Livre VIII du Code rural et de la pêche maritime, dans l'article L811.1, la troisième mission correspond à l'insertion scolaire, sociale et professionnelle des jeunes et à l'insertion sociale et professionnelle des adultes.

Le droit au conseil en orientation et à l'information sur les enseignements, l'obtention d'une qualification professionnelle, les professions, les débouchés et les perspectives professionnelles fait partie du droit à l'éducation (Code de l'éducation L313-1).

La mise en œuvre des lois n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale, ainsi que

la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, a entraîné le déploiement d'une politique d'orientation visant à accompagner les apprenants dans la construction de leur parcours professionnel.

Le Pacte d'orientation pour le renouvellement des générations en agriculture (15/12/2023) fait état des enjeux relatifs à l'orientation et à la formation.

Une évaluation certificative de capacités relatives à l'orientation et à l'insertion professionnelle dans certains diplômes

Afin de permettre aux apprenants d'atteindre les capacités visées en ce domaine, des attendus de formation ont été déterminés et de nouveaux services (informations sur l'orientation et l'insertion professionnelle, portfolios, etc.) sont développés et diffusés notamment par l'ONISEP (Programme Avenir(s), France 2030). Dans les établissements, il est nécessaire de mettre en place un accompagnement pour élaborer les parcours de formation et les projets professionnels des jeunes, en s'appuyant sur les compétences psychosociales (CPS). Cela permet aux

apprenants de répondre efficacement aux exigences d'une société en transition. Les informations concernant les compétences attendues dans les métiers et emplois explorés, les formations (filières, diplômes, parcours) peuvent être obtenues dans les établissements au moyen de documents et de recherches en ligne (plateformes dédiées à l'orientation, ressources issues du GAR - gestionnaire d'accès aux ressources numériques -, portail documentaire, etc.).

Une valorisation de l'expérience professionnelle vécue en entreprise

Les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) font partie intégrante de la formation et la valorisation du vécu en milieu professionnel (VVMP) en bac pro est une occasion privilégiée de préciser le projet professionnel des élèves. Les équipes pédagogiques assurent un accompagnement complet, incluant la préparation, le suivi et l'exploitation pédagogique de ces périodes en prenant appui sur les fiches descriptives des activités (FDA), sur les situations professionnelles significatives (SPS) organisées en champs de compétences, sur la mobilisation de la didactique professionnelle et en particulier sur la conduite d'entretien. [Cf. Cap'Eval 2024 semaine 5.](#)

Les enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) en 4^e-3^e EA, le module d'initiative professionnelle (MIP) en CAPa, les enseignements à l'initiative de l'établissement (EIE) en bac pro et les enseignements d'initiative locale (EIL) en BTSa concourent également à cet accompagnement des apprenants.

Des formations engagées vers des pratiques professionnelles durables

Le plan EPA2 «Enseigner à produire autrement, pour les transitions et l'agro-écologie» place l'apprenant au centre de la démarche tant dans le domaine de la production agricole que ceux de la transformation, des services et afin de mieux intégrer les initiatives de l'enseignement supérieur. Son objectif est de développer les compétences professionnelles et citoyennes des apprenants, les impliquant activement dans les transitions alimentaires, agro-écologiques, agro-climatiques et plus largement, dans toutes les transitions nécessaires pour répondre aux défis contemporains. Le Projet de loi d'orientation pour la souveraineté en matière alimentaire et agricole et le renouvellement des générations en agriculture insiste sur une formation «*mieux axée autour des enjeux de transition écologique et climatique, mais aussi d'innovation*».

Une mission soutenue par le nouveau Pacte enseignant

Depuis la mise en place du Pacte enseignant en septembre 2023, parmi les missions adaptées aux besoins des élèves et aux priorités des établissements publics et privés de l'enseignement agricole, figure la participation à l'orientation et à la découverte des formations. Cette mission s'articule également à d'autres missions telles que l'accompagnement des jeunes en difficulté scolaire, ou à besoins éducatifs particuliers par exemple.

EN SAVOIR PLUS

- ▶ Programme Avenir(s): <https://www.onisep.fr/programme-avenir-s-l-accompagnement-a-l-orientation-evolue>
- ▶ France 2030: <https://www.gouvernement.fr/france-2030>
- ▶ Projet de loi d'orientation pour la souveraineté en matière alimentaire et agricole et le renouvellement des générations en agriculture : <https://www.vie-publique.fr/loi/293610-agriculture-projet-de-loi-dorientation-souverainete-agricole-2024>
- ▶ Fiche [1.9 Compétences psychosociales et orientation : de quoi s'agit-il ?](#)
- ▶ Fiche [1.12 Orientation et égalité des chances au sein d'une école inclusive](#)
- ▶ Fiche [2.5 La valorisation du vécu en milieu professionnel dans le processus d'orientation](#)
- ▶ GAR - gestionnaire d'accès aux ressources numériques : <https://gar.education.fr/>



Le projet personnel, scolaire et professionnel dans les référentiels de l'enseignement agricole

Filières de l'Enseignement Agricole : modalités pédagogiques

Quatrième et troisième EA	<p>Le <i>Parcours avenir</i> doit permettre à chaque élève de comprendre le monde économique et professionnel, de connaître la diversité des métiers et des formations, de développer son sens de l'engagement et de l'initiative et d'élaborer son projet d'orientation scolaire et professionnelle.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ 10h de vie de classe/an <p>S'appuie sur l'enseignement pratique interdisciplinaire (EPI) axé sur la découverte professionnelle, la semaine thématique, le stage d'observation en classe de 3^e, ainsi que sur des actions de découverte entre collège et lycée.</p> <p>Référentiel 4^e-3^e EA 2018</p>
Troisième prépa-métiers	<p>Il s'agit de proposer aux élèves un ensemble d'environnements professionnels et de les accompagner dans la poursuite de l'élaboration de leur projet d'orientation en particulier vers la voie professionnelle ou par l'apprentissage.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ 180 heures annuelles consacrées à la découverte professionnelle des métiers et des formations professionnelles ▶ au moins 10 heures annuelles de vie de classe par niveau ▶ à titre indicatif un accompagnement à l'orientation de 36 heures annuelles <p>La classe de troisième dite prépa-métiers 2019</p>
CAP agricole	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Projet de l'équipe éducative : <ul style="list-style-type: none"> • attribution de 5 h. non affectées pour les enseignements généraux ou professionnels selon les projets pédagogiques en lien avec les compétences du référentiel • adaptation aux besoins spécifiques des apprenants et travaux en équipe sur des projets pédagogiques. ▶ Le module général 2 recommande la rédaction de CV, lettres de motivation et rapports de stage pour favoriser la réflexion personnelle et encourage le partage des expériences professionnelles vécues en stage. ▶ Module d'initiative professionnelle (MIP) Soumis à une habilitation par les DRAAF/SRFD, il est construit en cohérence avec les choix pédagogiques de l'établissement et les activités des entreprises locales. Le MIP est lié à la CP7 (s'adapter à des enjeux professionnels).
Bac Pro renouvelés	<p>Un accompagnement progressif vers la professionnalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ en seconde professionnelle, les modules EP1 et EP2 permettent de découvrir le champ professionnel, suivis du module EP3 qui marque le début de la professionnalisation à travers des activités variées ▶ Le référentiel du tronc commun 2023 comprend les blocs de compétences 3 <i>Développer son identité culturelle</i> et 4 <i>Agir collectivement dans des situations sociales et professionnelles</i>, la mise en place de modules professionnels, du module d'adaptation professionnelle (MAP) en lien avec la capacité <i>S'adapter à des enjeux professionnels particuliers</i>, d'activités pluridisciplinaires et de travaux pratiques renforcés ou de chantiers écoles. ▶ Les enseignements à l'initiative des établissements (EIE) sont le support principal de l'accompagnement de l'apprenant dans son projet professionnel (C3.2, C4.2, C4.3 en cycle terminal). ▶ Le stage collectif <i>Éducation à la santé et au développement durable</i> (ESDD) vise l'éducation à la santé, à la sécurité et au développement durable. <p>Baccalauréat professionnel sur ChloroFil</p>
Filière générale et technologique (STAV)	<ul style="list-style-type: none"> ▶ La classe de seconde générale et technologique prépare les élèves à déterminer leur choix d'un parcours au sein du cycle terminal jusqu'au baccalauréat général ou technologique dans l'objectif d'une poursuite d'études supérieures réussie et, au-delà, de leur insertion professionnelle : <ul style="list-style-type: none"> • 9h/an sont dédiées à la vie de classe et 72 h (2 h/semaine) sont réservées à l'accompagnement personnalisé, incluant une aide à l'orientation. Les modalités d'organisation sont fixées par le conseil d'administration.



	<ul style="list-style-type: none"> • Un enseignement optionnel général écologie, agronomie, territoire et développement durable (EATDD) permet aux élèves de découvrir un territoire et de le valoriser dans une perspective de durabilité. <ul style="list-style-type: none"> ▶ Dans le cycle terminal du Bac général : L'enseignement optionnel agronomie, économie, territoires (AET) peut participer à la construction du projet d'orientation, et contribue à développer, chez les élèves, des compétences nécessaires à leur poursuite d'études supérieures. ▶ Dans le cycle terminal du STAV : Un stage collectif nommé <i>Éducation à la santé et au développement durable</i> (ESDD) comprend 10h dédiées à l'intégration des préoccupations de sécurité dans la perspective du stage individuel.
BTSA rénovés	<p>La réforme actuelle des BTSA a introduit le bloc de compétences 2: construire son projet personnel et professionnel.</p> <p>La capacité 2 englobe les compétences C2.1 <i>S'engager dans un mode de vie actif et solidaire</i>, C2.2 <i>S'insérer dans un environnement professionnel</i>, C2.3 <i>S'adapter à des enjeux ou des contextes particuliers</i> (EIL) et C2.4 <i>Conduire un projet finalités de l'enseignement</i>.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Cet enseignement vise à promouvoir l'autonomie, l'initiative, la responsabilisation et la prise en compte du contexte et des autres, en favorisant une approche collaborative. Son objectif est d'aider les étudiants à élaborer un projet à long terme pour leur intégration sociale, professionnelle et leur épanouissement. ▶ Il nécessite de développer une relation durable avec la santé, le bien-être et la solidarité, d'approfondir la connaissance de soi et de ses limites, ainsi que de comprendre le monde professionnel et de s'adapter à ses évolutions. <p>BTSA rénovés ChloroFil</p>
BTSA non rénovés	<p>Jusqu'à la rentrée 2025, le module M11 est consacré à l'accompagnement du projet personnel et professionnel (APPP) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ il vise à se positionner activement dans la formation, approfondir la compréhension de soi-même, identifier ses compétences pour évaluer ses capacités, analyser les exigences et opportunités professionnelles pour s'insérer et se positionner, ainsi qu'évaluer la viabilité des choix envisagés ▶ chaque étudiant doit bénéficier de 87h d'activités collectives et de suivi individualisé tout au long de sa formation, pour disposer d'un soutien dans la construction et l'évolution de son projet personnel et professionnel ▶ le module d'initiative locale (MIL) de 87h

Siglier

AET	Agronomie, économie, territoires	FDA	Fiche descriptive d'activités
APPP	Accompagnement du projet personnel et professionnel	GAR	Gestionnaire d'accès aux ressources
C	Capacité	MAP	Module d'adaptation professionnel
CPC	Commissions professionnelles consultatives	MIL	Module d'initiative locale
CPS	Compétences psychosociales	MIP	Module d'initiative professionnelle
EATDD	Écologie, agronomie, territoire et développement durable	MP	Module professionnel
EIE	Enseignement à l'initiative de l'établissement	PFMP	Périodes de formation en milieu professionnel
EIL	Enseignement d'initiative locale	PLOSAARGA	Projet de loi d'orientation pour la souveraineté en matière alimentaire et agricole et le renouvellement des générations en agriculture
EPA	Enseigner à produire autrement	SPS	Situations professionnelles significatives
EPI	Enseignement pratique interdisciplinaire	STAV	Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant
ESDD	Éducation à la santé et au développement durable	VVMP	Valorisation du vécu en milieu professionnel

1.3 L'accompagnement à l'orientation : une démarche co-construite



En synthèse

Le processus d'orientation repose sur une démarche partenariale impliquant à différents moments et pour différents objectifs, des acteurs externes et internes à l'institution.

Avec qui co-construire ?

Identifier les partenaires et acteurs pour co-construire des projets d'accompagnement à l'orientation.

Les acteurs externes

- ▶ **Les structures d'aide et d'accompagnement** : Mission locale (ML), Point information jeunesse (PIJ), Maison des adolescents (MDA)... peuvent être des alliés importants pour une approche individuelle des problématiques de construction de parcours. Sur chaque territoire, un écosystème propre permet de proposer un accompagnement individualisé en fonction du profil des jeunes (notamment le statut et l'âge).
- ▶ **Les structures associatives engagées** pour l'accompagnement à l'orientation qui proposent des programmes d'accompagnement des jeunes soit individuel (mentorat, tutorat) ou collectif (conduites de projet) : actions au sein de l'établissement pour des classes ou des groupes identifiés. Il convient de vérifier les habilitations d'intervention en milieu scolaire de chacune de ces structures. En cas de doute, contactez le Service régional de la formation et du développement (SFRD) ou votre fédération.
- ▶ **Les acteurs économiques engagés** dans la découverte métiers. Les branches professionnelles proposent de nombreuses animations de nature à enrichir la réflexion des apprenants. Elles sont aussi un relais pour les découvertes en immersion et les stages.
- ▶ **L'incontournable** : l'**Onisep** qui propose des ressources imprimées et numériques avec, notamment, un site d'information Avenir(s), outil éducatif et pédagogique (avenirs.onisep.fr/).

Les acteurs de l'Éducation nationale (EN)

Les établissements de l'EN comme partenaires au sein du **bassin de formation** :

- ▶ **le Centre d'information et d'orientation (CIO)**. Qu'il intervienne ou non dans votre établissement, il reçoit tout apprenant qui le souhaite. Les personnels des CIO sont des psychologues de l'EN en charge d'orientation scolaire à ce titre ils accompagnent la construction de projets de formation et d'insertion.
- ▶ **le réseau Formation qualification emploi (Foquale)** a pour objectif, à partir d'une analyse partagée des besoins, de définir des plans d'actions conjuguant prévention, accompagnement des parcours et élaboration de nouvelles réponses dans un cadre partenarial.
- ▶ **Les Plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) et le Comité technique opérationnel (CTO)** en bassin traitent les situations des jeunes décrocheurs au cas par cas et proposent des solutions à chacun suite au repérage réalisé à partir du système interministériel échanges d'informations et sur signalement des établissements, en lien notamment avec les missions de lutte contre le décrochage scolaire.
- ▶ **La Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS)** à son champ d'intervention dans la mise en place et l'accompagnement d'actions de prévention et de raccrochage. Des actions adaptées pour répondre aux besoins de chaque jeune.

Les acteurs interne

La construction repose sur :

- ▶ l'équipe de direction à travers le projet d'établissement (cf. [fiche 1.4 Pourquoi et comment intégrer l'orientation dans le projet d'établissement ?](#))
- ▶ l'équipe éducative et pédagogique
 - conseiller principal d'éducation (CPE) / responsable de vie scolaire
 - professeur principal : coordonnateur du processus en lien avec les autres enseignants de la classe et le responsable vie scolaire, il chargé des procédures d'orientation (inscription, respect calendrier, démarches) sous la responsabilité de la direction
 - enseignant : l'orientation peut et doit s'ancrer dans les disciplines, donc chaque enseignant au sein de sa progression pédagogique introduit des contenus en lien avec les objectifs négociés et partagés en équipe.

L'incontournable : la famille

La continuité de la relation avec les parents est un levier pour la réussite de la démarche. Il s'agit d'écouter, informer, expliquer afin de permettre au jeune d'être soutenu au sein de sa famille.

Les rencontres avec les parents s'organisent à différents moments et sous différentes formes : entretiens individuels, réunions d'information, organisation de forum, rencontres parents/ professeurs...

Comment co-construire ?

Construire un projet et un horizon commun suppose une analyse partagée et la définition d'un cadre d'actions où chacun à un rôle propre en lien avec celui des autres intervenants. Les partenaires ne sont pas des prestataires de service, ils interviennent avec des objectifs opérationnels identifiés et discutés.

La méthode : une approche collective à construire

- ▶ Séquencer l'année (cf. [fiche 1.8 Temporalité\(s\) de l'accompagnement](#)) et les années du parcours de l'apprenant
- ▶ Écrire un projet pour la classe et l'élève
- ▶ Acter les actions conduites par chaque intervenant
- ▶ Évaluer ensemble les actions au fil de l'eau et ajuster le programme

Grille de progression de la coconstruction

Acteurs engagés et actions	Identification d'une problématique	Exemple concret : le manque d'ambition post-bac
Équipe de direction	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse des indicateurs • Définition des axes et priorités • Propositions d'un programme pluriannuel par niveau avec planification de temps de concertation et de formation des équipes pédagogiques • Définir les axes de progrès et les attendus mesurables 	<ul style="list-style-type: none"> • Parcoursup • Lutter contre le manque d'ambition
Équipe pédagogique et éducative	<ul style="list-style-type: none"> • Définition collégiale d'un plan d'actions avec montée en compétences des équipes sur des axes et leviers à mobiliser. • Établir une progression au fil du parcours de l'apprenant en choisissant des sujets communs à tous (politique de l'établissement) 	
Classe	<ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser des pédagogies où la construction par soi et de soi est première, • privilégier un style motivationnel enseignant favorisant l'autonomie en lien avec la théorie de l'autodétermination. <p>Facteur de persévérance et de capacité à évoluer vers l'avenir de manière confiante, le développement d'expériences pédagogiques et en appui sur le monde extérieur est crucial.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer la poursuite d'études dans l'approche pédagogique, faire du lien et donner du sens aux acquisitions dans le cadre de la projection dans le supérieur, éviter les jugements de valeurs. • Débriefing les expériences liées aux rencontres (professionnels, formations du sup, étudiants) de manière ouverte et positive.
Partenaires extérieurs	<ul style="list-style-type: none"> • Approche du monde professionnel • Participation aux forums formations post-bac • Rencontres des anciens 	<ul style="list-style-type: none"> • Proposer des rôles modèles en utilisant des ressources associatives diverses : 100 000 entrepreneurs, Les entretiens de l'excellence, Les cordées de la réussite...

1.4 Pourquoi et comment intégrer l'orientation dans le projet d'établissement ?



En synthèse

La place de l'orientation et le choix de son parcours sont au cœur de la vie du lycéen. Les réformes du système éducatif ont en ce sens fait que chaque apprenant bénéficie d'un accompagnement à l'orientation.

L'établissement, échelon local des politiques éducatives et pédagogiques doit ainsi le mettre en œuvre en cohérence et avec la communauté éducative.

Les établissements assument la dimension éducative et pédagogique de la politique nationale d'orientation. Pour ce faire, il dispose d'une autonomie pédagogique qu'il peut mettre en œuvre à travers son projet d'établissement.

Le rôle du chef d'établissement

Le chef d'établissement est le représentant de l'État dans l'établissement. Il est responsable de la mise en œuvre des politiques publiques nationales et territoriales. Il doit impulser et conduire la politique éducative et pédagogique de l'EPLEFPA. De cette manière, il définit la politique d'orientation des élèves et étudiants. Il est responsable de la mise en œuvre du programme d'information et d'orientation de l'établissement et doit piloter les procédures d'orientation en veillant au respect des règles légales et éthiques. Il doit notamment veiller à ce que tous les usagers et surtout les plus éloignés du système éducatif reçoivent et comprennent les procédures applicables aux opérations d'orientation puis d'affectation. Il préside les conseils de classe et arrête les décisions d'orientation, Il organise et facilite le dialogue avec les familles, met en place l'aide nécessaire et les reçoit en cas de désaccord.

Le projet d'établissement

Le projet d'établissement, qui «définit les modalités particulières de sa contribution à la mise en œuvre des missions de l'enseignement et de la formation agricole public», est un outil de pilotage pour le chef d'établissement. Il permet de réfléchir collectivement la manière dont l'établissement va mettre en œuvre les politiques publiques à l'échelle de l'établissement avec la communauté éducative.

Pour ce faire, il s'appuie sur une démarche d'évaluation préalable de l'établissement. Le périmètre de cette évaluation porte sur **quatre grands domaines**:

- ▶ domaine 1: les apprentissages et les parcours des élèves, l'enseignement
- ▶ domaine 2: la vie et le bien-être de l'élève et le climat scolaire
- ▶ domaine 3: Les acteurs, la stratégie et le fonctionnement
- ▶ domaine 4: l'établissement dans son environnement institutionnel et partenarial.

Le chef d'établissement établit une feuille de route avec ses équipes sur la manière dont va s'organiser l'accompagnement à l'orientation dans une démarche participative et de projet.



Le cadre national de référence qui précise que les établissements définissent le programme de mise en œuvre annuel ou pluriannuel et la mise en œuvre des heures dédiées à l'orientation, légitime ce management.

La politique éducative et pédagogique du projet d'établissement

La dynamique créée par la construction du projet d'établissement permet une définition collective du cadre et l'émergence d'une véritable réflexion de tous les acteurs autour du projet de l'élève et du climat scolaire. En effet, ce dernier, reflet de la culture commune, et nourri d'indicateurs relatifs au bien être des usagers, à la prise en compte de l'estime de soi, à l'acquisition de compétences psychosociales, à l'attractivité des formations et de l'établissement, est indispensable au bon épanouissement des apprenants.

Cette réflexion éducative autour du projet d'établissement place l'élève au cœur.

Elle prend forme notamment dans des projets comme le projet d'animation et de développement culturel (PADC), le projet vie scolaire, le projet éducation physique et sportive, le projet enseigner à produire autrement, pour les transitions et l'agro-écologie (EPA2), le projet du centre d'information et de documentation...

Elle se retrouve également dans certains espaces des référentiels laissés à l'initiative des établissements: les actions désignées par l'appellation «initiatives d'appui personnalisé», les modules d'initiatives locales (MIL), les enseignements à l'initiative de l'établissement (EIE), les enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI), les séances de pluridisciplinarité, les projets d'initiatives et de communication (PIC), les stages développement durable, les stages santé, les stages territoire... C'est la façon dont l'EPLEFPA s'empare de tous ces possibles qui est qualifiée de politique éducative de l'établissement.

Celle-ci ne peut faire abstraction de l'orientation (cf. paragraphe 1) car la construction identitaire de l'apprenant est la priorité. L'accompagnement à l'orientation est ainsi une des composantes essentielles de l'équilibre personnel du jeune.

Sur l'utilisation des heures dédiées à l'orientation, sur la mise en œuvre des projets choisis, des outils utilisés, l'établissement a une autonomie pédagogique complète. C'est pourquoi les projets éducatifs et les choix des thématiques de certains axes des référentiels devraient comporter un accompagnement à l'orientation légitimé par le travail en équipe et la concertation grâce notamment à une animation dynamique de l'équipe pédagogique.



À RETENIR

En matière d'orientation tout est à construire en équipe pluridisciplinaire, en créant des ressources (ou en s'appropriant des ressources existantes) et des outils appropriés toujours dans une dynamique propre à chaque équipe, à chaque établissement.

L'élève est au cœur du dispositif et la relation de confiance avec les familles passe par cet accompagnement à l'orientation. L'attractivité d'un établissement et de ses formations sont étroitement liés à la dynamique de projet, à la place accordée à l'apprenant et à la certitude qu'il sera accompagné dans sa trajectoire.

La place de l'orientation dans les conseils de l'établissement

Orientation et conseil de classe

Les conseils de classe rythment l'année scolaire en trimestre ou en semestre. Le conseil de classe examine et émet un avis sur les vœux de poursuite d'étude de l'élève suite au travail mené tout au long de l'année par les équipes via les heures dédiées en partenariat avec l'élève et sa famille. Cela permet en outre de tenir compte des parcours spécifiques de chacun et de garantir toute forme d'inclusion au sein de l'établissement.

Orientation dans le conseil de l'éducation et de la formation (CEF)

Le CEF est une instance qui formule des propositions pour la partie pédagogique du projet d'établissement, sur l'individualisation des parcours de formation et les modalités de l'accompagnement à l'orientation. Il prend en compte tous les centres et sites de l'EPLEFPA. Il permet ainsi la concertation, l'harmonisation, et la mutualisation : partage d'outils, de compétences et de ressources.



EN SAVOIR PLUS

Eduscol : <https://eduscol.education.fr/835/l-organisation-territoriale-de-l-orientation>

ChloroFil : <https://chlorofil.fr/systeme-educatif-agricole/structuration/etabs-secondaire/etablisements-publics-locaux-enseignement-formation-prof-agricoles/projet-etablissement>

1.5

Accompagnement à l'orientation et à l'insertion professionnelle dans le cadre des certifications en unités capitalisables



En synthèse

Les diplômes et les certificats de spécialisation en unités capitalisables (UC), mis en œuvre par la voie de la formation initiale par apprentissage et par la voie de la formation professionnelle continue, visent une insertion professionnelle directe des apprentis et des stagiaires, favorisée par le positionnement à l'entrée en formation et le développement des capacités du référentiel.

Au ministère en charge de l'agriculture, un nombre important de certifications auxquelles on peut accéder par la voie de la formation continue ou par la voie de l'apprentissage sont en UC :

- ▶ les diplômes du Brevet professionnel agricole et du Brevet professionnel
- ▶ les titres professionnels tels que les certificats de spécialisation
- ▶ les certificats d'aptitudes professionnels agricoles (CAPa). Aussi accessibles par une autre voie, celle du contrôle en cours de formation et épreuves terminales.
- ▶ la validation des acquis de l'expérience (VAE). Les certifications UC peuvent être dispensées en formation par apprentissage et en formation professionnelle continue. Elles visent une insertion professionnelle directe des apprentis et des stagiaires : préparer à l'exercice d'un emploi et assurer une employabilité forte et une opérationnalité rapide.

Le positionnement à l'entrée en formation (1), le développement des capacités professionnelles

en cours de formation (2) et la présence au sein des référentiels de capacités dédiés à la construction d'une identité professionnelle (3) accompagnent l'insertion professionnelle des stagiaires et des apprentis.

1. Le positionnement à l'entrée en formation

Ces diplômes et certificats, créés à la fin des années 1980 répondent à plusieurs enjeux dont le premier, historique, est celui de l'individualisation des parcours. En amont de son entrée en formation, le futur stagiaire ou apprenti participe à un positionnement, qui prend essentiellement appui sur un entretien, parfois complété de tests, dans les buts de :

- ▶ vérifier dans quelle mesure la formation correspond à son projet professionnel et à son projet de formation
- ▶ s'assurer qu'il sera en mesure de suivre la formation
- ▶ permettre une prise en compte de ses acquis et de ses caractéristiques, son profil
- ▶ devenir acteur de son parcours de formation



Cette phase de positionnement, préconisée depuis la création des certifications en UC, est rendue obligatoire depuis la réforme de la formation professionnelle de 2018 et donne lieu à des engagements dans les référentiels de certification des organismes de formation, comme [QualiFormAgri](#).



Le [positionnement](#), pensé dans une logique humaniste et peu techniciste, aboutit à la contractualisation d'un parcours de formation individualisé. Ce parcours fait ensuite l'objet d'entretiens de suivi au cours de la formation, suivi qui porte sur le vécu de la formation - en centre de formation comme en milieu professionnel - et le développement des compétences, en lien avec le projet professionnel de l'apprenti ou du stagiaire.

2. Le développement des capacités professionnelles au cours de la formation

Le référentiel de compétences et d'évaluation d'une certification en UC réunit des capacités, entendues comme précurseurs de la compétence, définies comme un pouvoir d'agir du futur professionnel dans un ensemble de situations professionnelles.

Pour un stagiaire ou un apprenti, faire la preuve d'une capacité, c'est démontrer l'aptitude à prendre en charge les familles de situations professionnelles en articulant le faire, le penser et le s'adapter. Il ne s'agit pas seulement de développer une maîtrise pratique ou technique, il s'agit aussi de répondre aux attendus du monde du travail et d'intégrer un milieu professionnel avec ses codes, ses normes et ses valeurs.

Ainsi, développer une capacité en vue de la certification exige d'avoir été confronté à une multiplicité de véritables situations professionnelles.

3. La présence au sein des référentiels de capacités dédiées à la construction d'une identité professionnelle

Les certifications en UC s'appuient sur un modèle qui considère la construction d'une professionnalité émergente comme ciment d'une formation professionnelle.

Ainsi, dans le cadre de la rénovation du CAPa en 2015, le choix a été fait d'introduire une capacité intermédiaire visant l'appartenance à un groupe : la capacité C32 «S'approprier les normes et cadres de référence d'un collectif». Dans l'ensemble des Brevets professionnels à partir de 2017, en lien avec la montée des enjeux sur l'agroécologie et les transitions, la réflexion s'est prolongée sur l'idée que cette identité, dans les métiers couverts par le système de formation agricole avait aussi à voir avec le travail avec le vivant, et un bloc complet a été dédié à la construction identitaire : L'UC 1, «Se situer en tant que professionnel [du secteur XXX ...]» qui recouvre deux capacités intermédiaires «Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant» (C11) et «Se positionner en tant que professionnel [de ...] (C12)».

Ces capacités permettent aux futurs diplômés de travailler des fondamentaux nécessaires à l'exercice professionnel, de développer une identité professionnelle :

- ▶ par rapport au vivant
- ▶ en lien avec le secteur professionnel : son histoire, sa culture, ses acteurs et institutions, son organisation, ses enjeux et débats.



EN SAVOIR PLUS

- ▶ Référentiel labellisation QualiFormAgri: <https://chlorofil.fr/systeme-educatif-agricole/structuration/etabs-secondaire/qualite/certification-qla>
- ▶ Tuto Eduter «Positionnement et développement des compétences»: https://www.youtube.com/watch?v=4Pi8FEf2_o8
- ▶ Cap'Eval: «Le parcours d'un stagiaire ou d'un apprenti en UC»: <https://vimeo.com/870204826>
- ▶ Quelques repères sur les capacités dans les diplômes professionnels techniques agricoles : fondements et conséquences sur la formation et l'évaluation: <https://canal-eduter.fr/toutes-les-videos/epa2#video-219-1>
- ▶ GABORIEAU, I.; GILLY E.; ROSSAND C. *Introduire les compétences psycho-sociales/transversales dans les référentiels : nécessité ou leurre ? Actes du colloque RPDP, Lausanne, 2022* : https://eduter.fr/fileadmin/user_upload/EI/publications/ei-lausanne-gaborieau-gilly-rossand.pdf

1.6 Un processus pour l'accompagnement : l'ADVP



En synthèse

L'activation du développement vocationnel et personnel (ADVP) est une démarche éducative qui place l'élève au centre de son expérience, de son orientation et de son développement.

L'objectif est d'accompagner l'élève dans l'élaboration de ses propres réponses.

Ce processus commence dès l'entrée dans un nouveau cycle et se poursuit tout du long. L'ensemble de cette approche permet de conforter et développer les compétences psycho sociales de la personne.

L'ADVP est une méthodologie d'accompagnement à l'orientation qui définit le projet professionnel en un cycle de 4 étapes : l'exploration, la cristallisation, la spécification et la réalisation.

Le rôle de l'accompagnateur est de permettre à l'élève de formuler une demande et de comprendre à quelle étape il se situe afin de l'accompagner dans son projet professionnel.

1. L'exploration

Cette étape consiste à travailler sur la connaissance de soi et de l'environnement professionnel. Elle a pour objectif de permettre à l'élève de travailler sur lui-même, du point de vue personnel et professionnel. L'élève débute ainsi un travail sur la mise en sens et la prise de conscience de son projet. Il s'agit également de lui permettre d'appréhender la réalité professionnelle et de faire évoluer sa représentation du monde du travail.

2. La cristallisation

Cette étape vise à valider des pistes et des projets. L'élève doit ordonner et conceptualiser les informations recueillies. Pour cela, l'élève doit clarifier et regrouper par thèmes les éléments qui semblent aller ensemble. Ce travail lui permet de trier, comprendre et procéder à des choix importants.

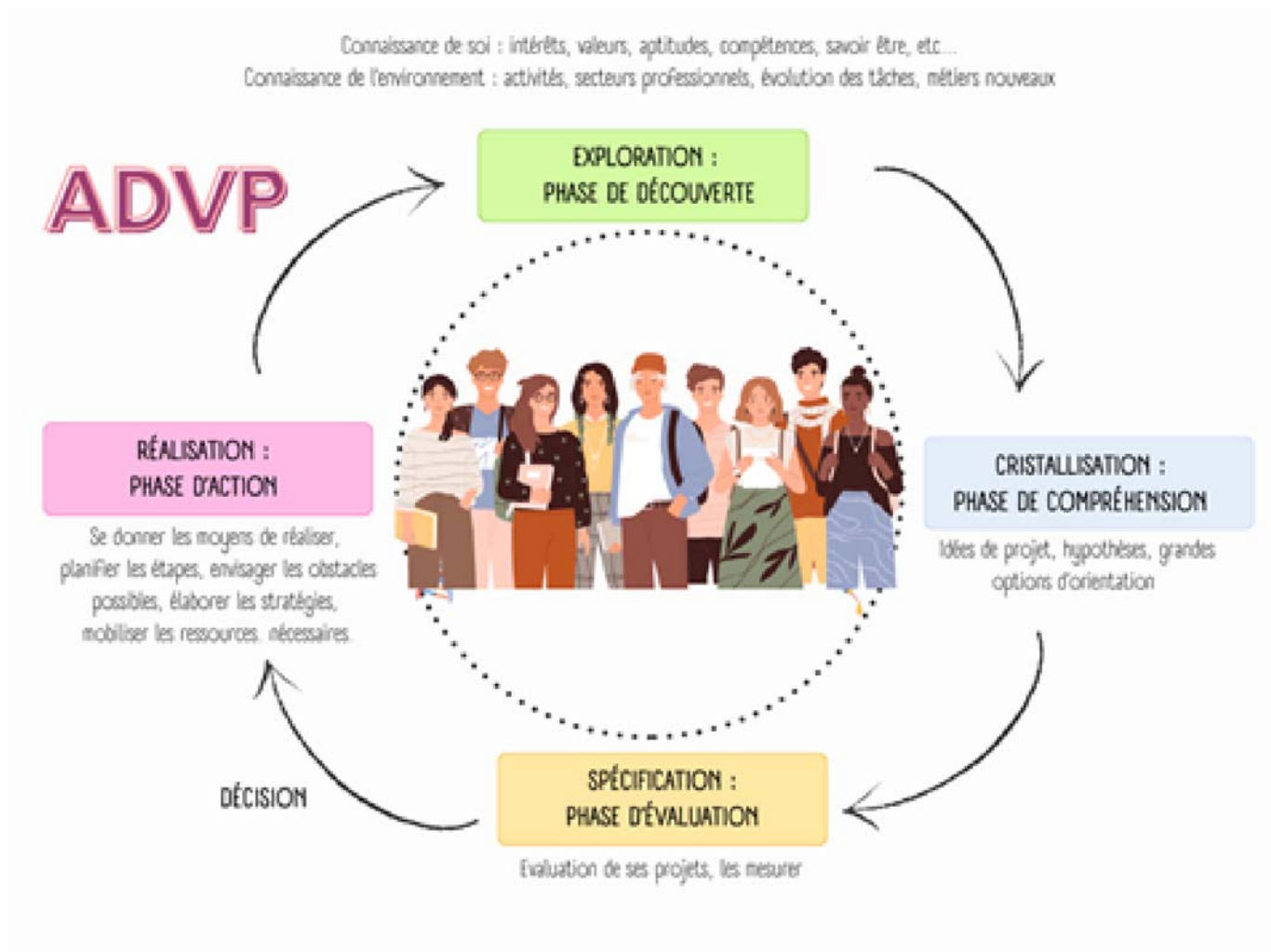
3. La spécification

Cette étape consiste à valider ces choix. L'élève va confronter ses envies et les différentes pistes retenues à la réalité du terrain. À la fin de cette étape, l'élève aura retenu une ou deux pistes réalistes et réalisables.

4. La réalisation

Cette étape définit le plan d'action pour atteindre son objectif. L'élève va s'engager dans la réalisation de son projet, rendre les choses concrètes en prenant des décisions, en faisant des démarches, en planifiant ses actions et en prévoyant un plan de rechange si besoin.

Pour aider l'accompagnateur à conseiller et guider au mieux les élèves dont il a la charge, l'ADVP repose sur une pédagogie expérientielle et différents outils peuvent être utilisés.



EN SAVOIR PLUS

- ▶ Malette explorama : <https://www.editionsquipluses.com/70-mallette-explorama.html>
- ▶ Jeu collaboratif sur l'orientation : <https://www.editionsquipluses.com/114-jeu-collaboratif-sur-le-sens-du-travail-la-vie-sensationnelle.html>
- ▶ ROGERS, Carl. *Le développement de la personne (On Becoming a Person)*. Dunod, 2005. 270 p. ISBN 2100492381
- ▶ ROGERS, Carl. *Psychothérapie et relations humaines*. ESF éditeur, 2016. 160 p.
- ▶ ROGERS, Carl. *La communication. Hommes et techniques*. N° 169. 132-136.
- ▶ ROGERS, Carl. *La relation d'aide et la psychothérapie*. ESF éditeur, 2008. 235 p



1974

L'ADVP est une démarche d'orientation professionnelle et personnelle originaire du Québec. Elle a été mise au point par Denis Pelletier, Charles Bujold et Gilles Noiseux en 1974. Arrivée en France dans les années 90, l'ADVP est utilisée par de nombreux conseillers en orientation et insertion professionnelle.

1.7 La posture de l'accompagnant



En synthèse

Accompagner, c'est reconnaître la possibilité de progresser et/ou de changer sans imposer sa vision d'accompagnateur.

L'accompagnement est centré sur le jeune.

L'accompagné doit être l'auteur de son parcours.

L'accompagnant doit adopter une posture éthique, d'écoute, de dialogue, émancipatrice, c'est-à-dire en retenue, de non-expertise de la situation afin de préserver l'autonomie de la personne.

L'importance de l'accompagnement

Être à deux permet de mettre en mot la situation « où en êtes-vous ? » et de l'explicitier. Les propos de l'accompagné permettent la conscientisation de ses forces et de ses motivations. Cela permet d'engager un dialogue qui entraîne une problématisation de la situation. L'échange va permettre une évolution de la personne au travers de l'évolution de la situation.

Donner une dimension professionnelle à l'accompagnement en trois temps

Tout d'abord, il est important de créer les conditions du travail de la pensée en donnant **un cadre** (espace sécurisé, règles énoncées, modalités d'échange...), en ayant une **dynamique rythmée** par un questionnement et un cheminement séquencé (description, investigation, analyses et perspectives de projets...).

Trois phases afin d'initier une réflexivité :

- ▶ premier temps : poser le contexte de la situation
- ▶ deuxième temps : construire la démarche
- ▶ troisième temps : élucider la situation et comprendre les blocages.

Pour cela, il faut savoir questionner, c'est-à-dire déployer un questionnement qui ne vise pas à obtenir des réponses mais à produire des questions chez l'accompagné. Cf. [fiche 2.1 Mener un entretien d'accompagnement sur le projet d'orientation](#)

Le non-savoir se réfère à la position du professionnel, en ne sachant pas, il privilégie l'intelligence qui naît des échanges, du dialogue avec l'autre.

La relation engagée suppose une posture de compréhension de l'autre, de son état émotionnel, posture qui se développe au travers du dialogue et de la réflexivité.



Les forces et les limites de l'accompagnement

La force de l'accompagnement est liée:

- ▶ au dispositif relationnel facilitant
- ▶ aux principes éthiques : faire à la place de l'autre c'est faire abstraction de l'autre !
- ▶ à la démarche personnalisée
- ▶ à la posture fluide de compréhension de l'autre en s'adaptant à chaque personne accompagnée
- ▶ à l'étayage d'un questionnement réflexif conduisant la personne accompagnée à se questionner sur ce qu'elle veut. L'accompagnée doit être considérée comme partie prenante.

Les limites à avoir dans l'accompagnement :

- ▶ le non-pouvoir sur autrui
- ▶ le non-savoir à la place de l'accompagné
- ▶ le non-vouloir (se retenir pour éviter de solutionner à sa place ou lui imposer une direction...)



EN SAVOIR PLUS

PAUL, Maela. *L'accompagnement, une posture professionnelle spécifique*. Paris : L'Harmattan, 2004

PAUL, Maela. *La démarche d'accompagnement*. 2^e éd. Paris: De Boeck, 2020

PAUL, Maela. *Une société d'accompagnement*. Dijon: Raisons et Passions, 2021

BOIVIN, Julia, BLIN, Marc. *100 idées pour l'accompagnement à l'auto-détermination et la pair-aidance*. Tom Pousse, 2021

ONISEP, Les rendez-vous de l'orientation. Conférence de Maela Paul *L'accompagnement, une posture professionnelle spécifique* <https://avenirs.onisep.fr/equipes-educatives/les-rendez-vous-de-l-orientation/l-accompagnement-une-posture-professionnelle-specifique>



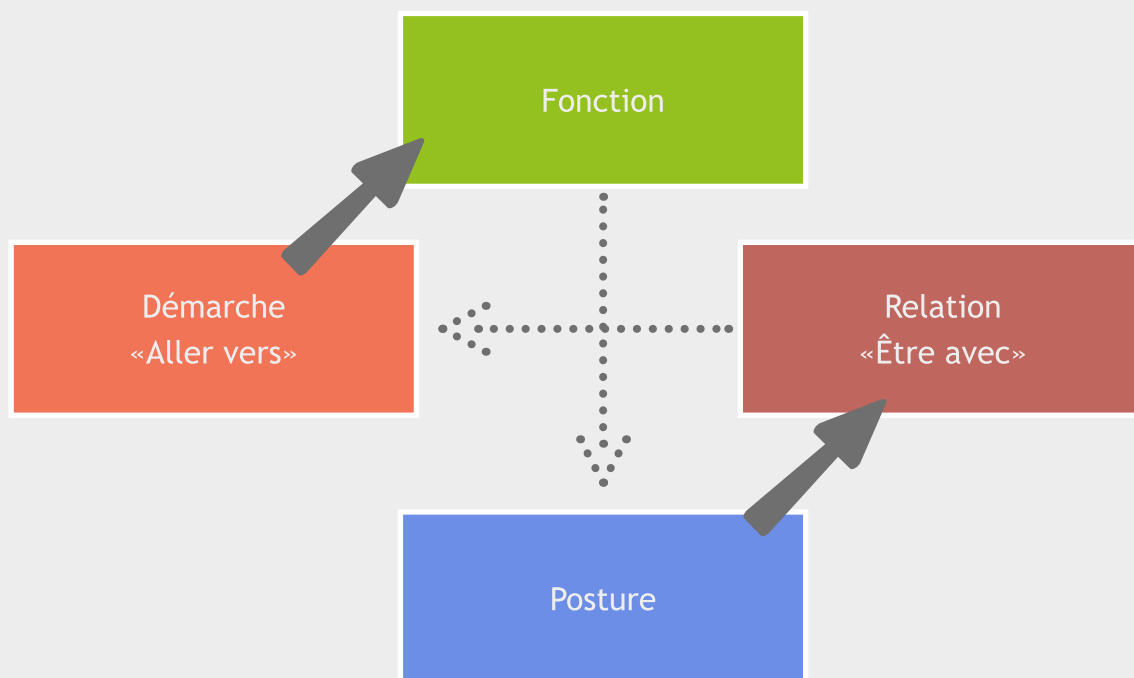
Les caractéristiques de l'accompagnement : dimension de la pratique et posture

Les quatre dimensions de la pratique

La fonction doit entraîner une posture d'accompagnement en établissant une relation de confiance pour chercher avec l'autre et surtout ensemble (être avec pour aller vers).

A partir de cette relation et de la situation de la personne nous allons initier une démarche avec des étapes intermédiaires pour aider le jeune à construire son projet.

Cette démarche est liée à notre fonction qui va induire une posture plus ou moins en retrait et en lien avec une relation de confiance pour chercher avec l'autre et surtout ensemble (comme lui, on doute, on cherche, on se trompe...). Ainsi, de la mise en relation dépend la mise en chemin.



Les différents paradoxes liés à la posture

Paradoxe de l'intention: il est important d'apprendre à mieux se connaître dans un souci de recherche et d'accompagnement mais sans jugement

Paradoxe de l'évaluation: l'accompagnant ne doit rien prescrire, ne rien imposer mais atteindre un objectif déterminé avec l'accompagné.

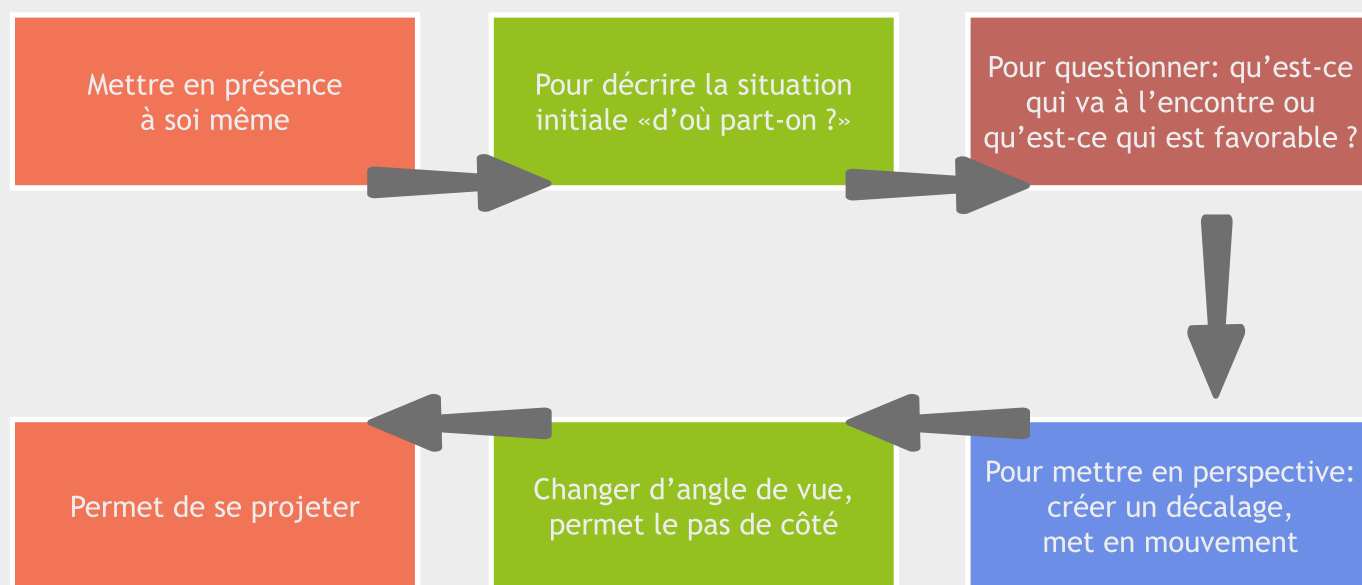
Paradoxe de l'orientation: il faut absolument préserver l'autonomie car l'accompagné doit être l'auteur de son parcours et non subir un parcours tracé par l'accompagnant.

Paradoxe postural: l'accompagnant doit rester en retrait car il doit permettre de développer une réflexion pour mettre en place une initiative d'orientation.



Les trois figures qui composent la posture de l'accompagnement

- ▶ **Le clinicien** : s'incline vers autrui dont le principe est de ne pas se substituer à lui (non-nuisance) = posture de dialogue et d'écoute
- ▶ **Le maïeuticien** : qui « accouche » autrui dont le principe est de ne pas savoir (principe de retenue) = posture de non savoir
- ▶ **Le passeur** : qui travaille à sa propre inutilité dont le principe est l'effacement ou le retrait = posture émancipatrice



La démarche de l'accompagnant consiste à faire expliciter et problématiser (et non donner des conseils) la situation initiale pour en dégager des perspectives. La bienveillance est essentielle dans la relation et le climat de l'entretien. S'ouvrir aux savoirs et vérités construits par les échanges plutôt que d'énoncer des compréhensions, des explications, des interprétations se révèlent indispensables.

Le questionnement aide à construire le regard réflexif de la personne accompagnée.
Cette démarche vise « le petit pas d'après » à déterminer

1.8 Temporalité(s) de l'accompagnement



En synthèse

La temporalité de l'accompagnement du projet d'un jeune est une notion complexe et variable qui dépend à la fois du contexte, du type de projet, du profil du jeune et de la posture de l'accompagnateur.

Il n'existe pas de règle universelle ni de durée fixe pour accompagner un jeune dans son projet mais il existe des principes et des étapes qui peuvent aider à structurer et à adapter l'accompagnement en fonction de ses besoins et de ses attentes. Celles-ci varient en fonction des méthodes d'accompagnement choisies.

La temporalité de l'accompagnement doit prendre en compte la temporalité du projet du jeune qui peut varier selon sa nature, sa complexité, sa durée et son parcours.

L'accompagnateur doit être capable de respecter le temps du jeune, qui peut être différent du temps institutionnel ou social, tout en lui donnant des repères temporels clairs et réalistes. L'accompagnateur doit ainsi être attentif aux différentes temporalités qui peuvent coexister ou entrer en conflit dans le parcours du jeune, qu'elles soient scolaires, familiales, professionnelles ou personnelles.

Attention à la «dictature du projet» («Tu dois avoir un projet !») qui peut conduire à une forme de manipulation en faisant endosser à l'apprenant un projet qui n'est pas le sien pour répondre à l'exigence institutionnelle.

Dans le cadre scolaire, l'accompagnement à l'orientation prend en compte et compose avec le cadre national et académique qui énonce

les procédures et calendriers d'orientation des élèves dans les établissements.

C'est en tenant compte du projet du jeune, de son individualité, et des contraintes institutionnelles que se construit l'accompagnement des élèves par les équipes pédagogiques et éducatives. Celui-ci est développé pour tous les élèves dès le collège et dans tous les parcours. La temporalité de la mise en œuvre relève de la progression choisie par l'accompagnateur en lien avec le projet d'établissement et une concertation en équipe. Dans ce cadre, il relève d'une autonomie pédagogique. (Cf [fiche 1.3 L'accompagnement à l'orientation : une démarche co-construite](#)).

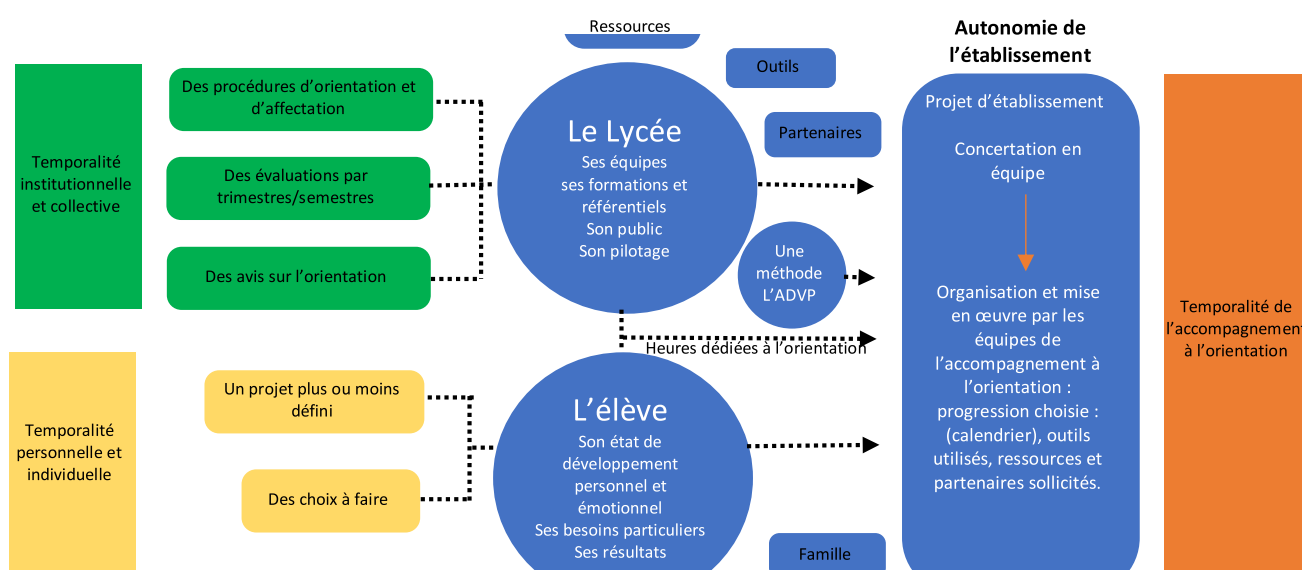
Ainsi pour la mise œuvre d'un accompagnement d'un jeune dans son projet, il s'agit de prendre en compte :

- ▶ **le jeune** : ses particularités et ses besoins d'accompagnement
Partons du postulat que le processus d'orientation est un processus qui comprend différentes phases (selon les quatre étapes de l'ADVP, cf. [fiche 1.6 Un processus pour l'accompagnement : l'ADVP p.16](#)):
 - se situer dans le processus d'orientation
 - se connaître
 - connaître l'environnement professionnel
 - définir et valider des pistes d'action
 - trouver une formation, un stage, un métier
- ▶ **les moyens** mis en place suite aux réformes du lycée général et technologique et du lycée professionnel.
Auparavant exercé de façon diffuse et inégale dans les établissements scolaires, l'accompagnement des élèves pour l'élaboration de leur projet d'orientation s'effectue désormais dans le cadre d'un volume horaire dédié prévu dans l'emploi du temps des élèves.
Les modalités pédagogiques indiquées dans les référentiels de l'enseignement agricole favorisent la construction du projet de l'élève. (cf. [fiche 1.2 Le projet personnel scolaire et professionnel dans les référentiels de l'enseignement agricole](#))

- ▶ **les contraintes nationales et académiques** des procédures d'orientation qui sont propres à chaque niveau de formation.
- ▶ **les ressources disponibles** dans les établissements (personnels, compétences...) et les partenaires.
- ▶ **les multiples outils existants** [cf. partie 2 Outiller l'accompagnement](#)
- ▶ **les dispositifs** nationaux, territoriaux, académiques ou locaux existants.

La temporalité de l'accompagnement est donc une des clés de la réussite du projet du jeune en permettant de faire coexister la temporalité du projet de l'élève et celle du calendrier qui rythme inéluctablement son parcours scolaire.

La temporalité de l'accompagnement

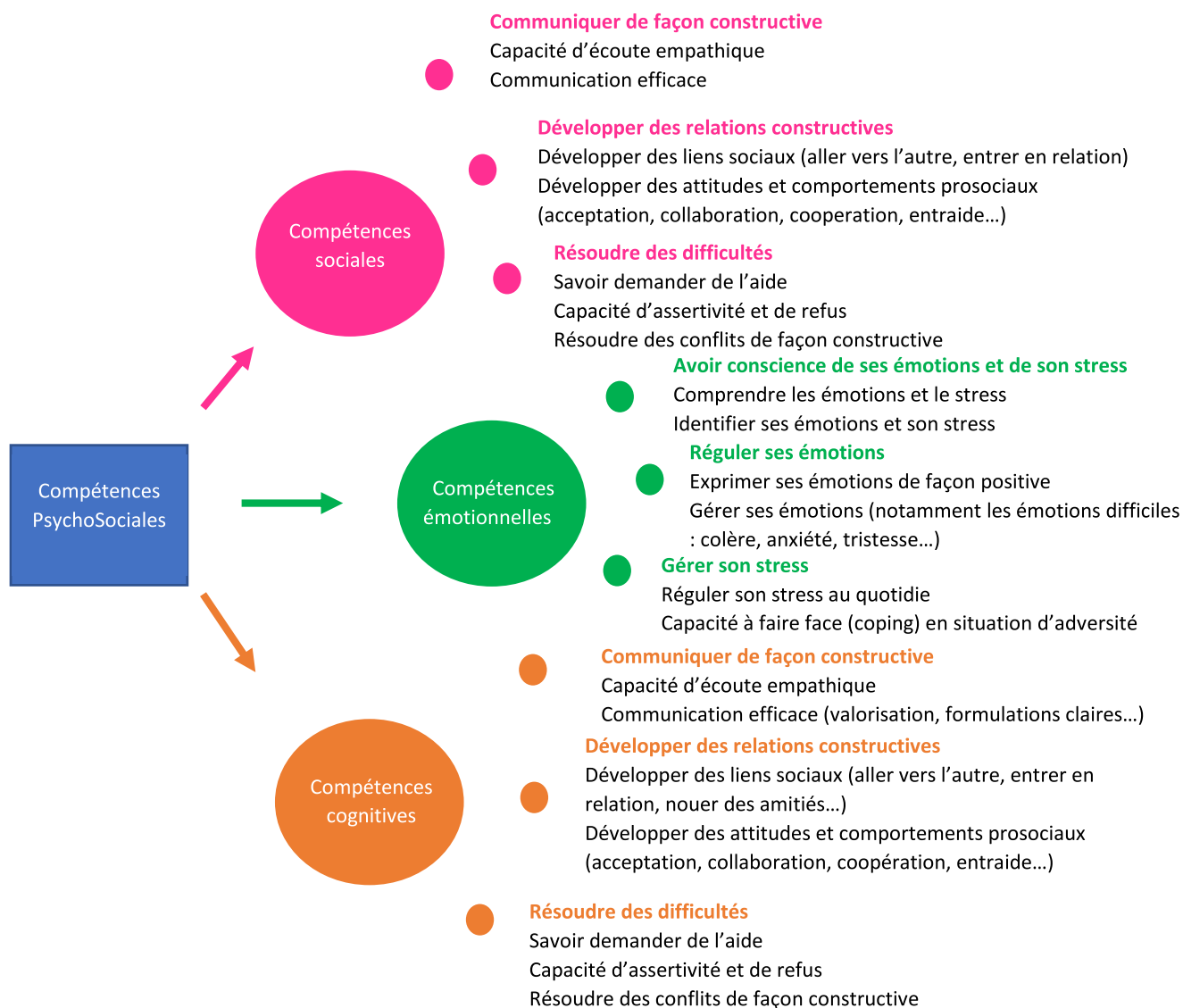


1.9

Compétences psychosociales
et orientation : de quoi s'agit-il ?

En synthèse

Le travail des compétences psychosociales (CPS) est un levier précieux pour favoriser l'autonomie et la motivation dans l'élaboration d'un projet d'orientation. Les CPS sont mobilisées dans une des phases indispensables de l'accompagnement à l'élaboration d'un projet d'orientation scolaire et professionnel : « la connaissance de soi ». Il s'agit de favoriser l'expression des intérêts personnels et professionnels, valeurs, motivations, aptitudes, itinéraires passés, afin d'utiliser ces ressources pour inventorier tous les possibles.



Définition

« Les CPS constituent un ensemble cohérent et inter relié de capacités psychologiques (cognitives, émotionnelles et sociales), impliquant des connaissances, des processus intrapsychiques et des comportements spécifiques, qui permettent d'augmenter l'autonomisation et le pouvoir d'agir (empowerment), de maintenir un état de bien-être psychique, de favoriser un fonctionnement individuel optimal et de développer des interactions constructives». *Référentiel sur les CPS de Santé publique France (2022).*

CPS, développement du jeune et apprentissages

Ce sont des capacités transversales décisives attendues dans le domaine professionnel, dans le domaine social car constitutives de la citoyenneté/du civisme, et qui sont souvent engagées ou attendues dans la scolarité

Chez les enfants et les adolescents, les CPS permettent de parvenir à une meilleure estime de soi, à développer des capacités de résilience, une moindre association à des pairs ayant des comportements antisociaux, un faible niveau d'anxiété et de dépression et donc par conséquent de meilleurs résultats scolaires. Leur développement est la garantie d'un engagement plus important dans les apprentissages.

Référentiel du bac professionnel : CPS et compétences à s'orienter

Le référentiel du nouveau bac professionnel, met en évidence leur mobilisation dans des situations d'enseignement/apprentissage au cours de l'ensemble de la formation et identifie clairement comment les mettre en œuvre dans le champ du projet professionnel.

Bloc de compétence C3-2

C3.2 Positionner son projet professionnel

- Connaissance de soi
- Aptitudes socioprofessionnelles
- Identification des compétences professionnelles en fonction des métiers visés (voies de formation, contexte professionnel avec son cadre juridique et réglementaire)
- Dimension sociale de l'engagement professionnel
- Mise en valeur de l'ensemble de ses potentiels

Mettre en œuvre les CPS dans l'accompagnement du projet d'orientation

L'Onisep a coordonné un travail collaboratif, associant notamment des élèves, qui a permis l'élaboration d'un référentiel des capacités à s'orienter pour le LEGT. Ces capacités à s'orienter font bien entendu référence aux CPS. Le référentiel présente les compétences mobilisées par les jeunes dans le cadre de leur démarche d'orientation, déclinées en niveaux de progressivité.



EN SAVOIR PLUS

- ▶ [Fiche 1.10](#) S'appuyer sur les CPS pour accompagner le projet d'orientation de l'élève
- ▶ Séminaire développement des CPS : <https://www.santepubliquefrance.fr/a-propos/evenements/seminaire-developpement-des-competences-psychosociales-des-enfants-et-des-jeunes-un-referentiel-pour-favoriser-un-deploiement-national-14-et-1>
- ▶ Accompagnement des apprenants au développement des CPS : https://chlorofil.fr/fileadmin/user_upload/02-diplomes/referentiels/secondaire/fichiers-communs/ref-com-comp-psycho.pdf
- ▶ Éduscol, développer les compétences psychosociales chez les élèves : <https://eduscol.education.fr/3901/developper-les-competences-psychosociales-chez-les-eleves>

1.10 S'appuyer sur les CPS pour accompagner le projet d'orientation de l'élève



En synthèse

L'orientation est définie comme « un processus continu qui permet aux citoyens, à tout âge et tout au long de leur vie, de déterminer leurs capacités, leurs compétences et leurs intérêts, de prendre des décisions en matière d'éducation, de formation et d'emploi et de gérer leurs parcours de vie personnelle dans l'éducation et la formation ».

Le travail des compétences psychosociales (CPS) est un levier pour favoriser l'autonomie et la motivation de l'apprenant dans l'élaboration d'un projet d'orientation personnalisé.

L'Office national d'information sur les enseignements et les professions (Onisep)

L'Onisep a coordonné un travail collaboratif, associant notamment des élèves, qui a permis l'élaboration d'un référentiel des capacités à s'orienter pour le lycée. Ces capacités à s'orienter font bien entendu référence aux CPS.

Le référentiel de l'Onisep présente les compétences mobilisées par les jeunes dans le cadre de leur démarche d'orientation, déclinées en niveaux de progressivité.

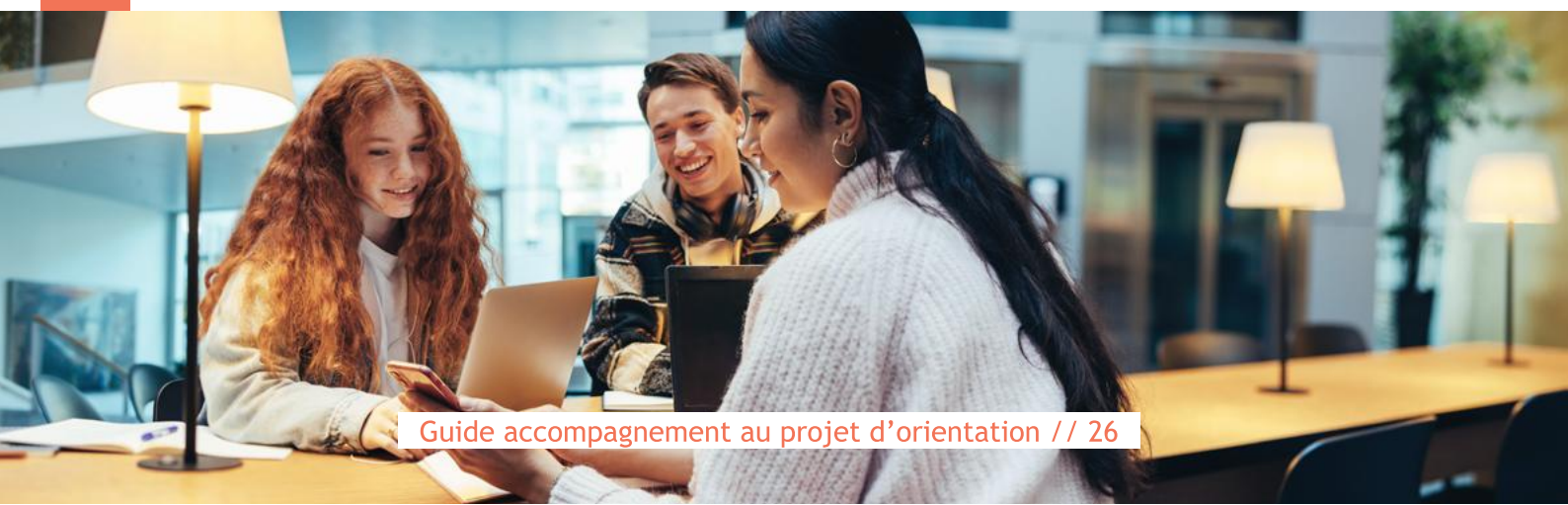


Les 15 compétences identifiées sont réparties en 3 grandes catégories :

- ▶ s'informer et se repérer dans la société de l'information
- ▶ se découvrir et cultiver ses ambitions
- ▶ se construire et se projeter dans un monde incertain.

Ces compétences peuvent être travaillées par des activités permettant aux jeunes de :

- ▶ mener des expériences d'expression différentes, invitant à se découvrir soi et dans un groupe (pouvant prendre la forme de jeux coopératifs, ateliers artistiques, mise en place de projets, activités autour du vivre-ensemble...), développer ses capacités d'expression
- ▶ apprendre à exprimer (et verbaliser des compétences) à partir de ses différentes expériences : ses qualités, goûts, plaisirs, motivations, engagements, savoirs/savoir-faire et savoir-être... y compris sous un format



auto-évaluation, jeux pour guider... Puis les verbaliser sous formes de compétences. (créer un portfolio...)

- ▶ apprendre à se documenter enquêter sur un métier/ un projet, s'initier à une méthode, découvrir, se familiariser avec différents supports, repérer des acteurs
- ▶ se permettre d'élargir ses pistes de choix de métier à d'autres environnements professionnels.
- ▶ apprendre à garder trace, prendre des notes, se mettre en posture active de rencontres, d'expériences, de recherches, d'objectifs...
- ▶ prendre confiance, travailler sur l'estime de soi
- ▶ faire preuve de soutien et solidarité entre jeunes
- ▶ cultiver une habitude chez le jeune de prendre un temps pour un retour réflexif sur ce qu'il a vécu : expériences professionnelles, recherches, rencontres, mise en place de projets ...

La mise en valeur des CPS : un atout pour Parcoursup



Parcoursup est la plateforme nationale de référence pour l'offre de formation du premier cycle de l'enseignement supérieur.

[Cf. fiche 2.9 Parcoursup: quand ? comment ?](#)

Pour chaque formation, les élèves doivent notamment rédiger une lettre de motivation et remplir la rubrique « Activités et centres d'intérêts ». Ces éléments permettent de valoriser les expériences, les compétences et les diverses motivations pour la formation visée.

Les compétences sont les capacités qui ont été acquises ou développées au cours des études, des activités extrascolaires, des stages, des emplois

d'été... Elles peuvent être transversales (comme l'autonomie, la rigueur, l'esprit d'initiative...) ou spécifiques à un domaine (comme la maîtrise d'une langue, d'un logiciel, d'une technique...). Ces compétences sont importantes car elles montrent aux organismes de formation ce que l'élève est en capacité de faire et d'apporter.

Sur Parcoursup, pour chaque formation sont indiquées les compétences attendues sur la fiche de présentation, dans la rubrique « Connaitre les critères d'analyse des candidatures ». Ces compétences sont liées aux objectifs et aux contenus de la formation complétée par des savoir-faire et savoir-être illustrés par des exemples concrets dans la lettre de motivation et dans la rubrique « Activités et centres d'intérêts ».

Les jeunes doivent également expliquer en quoi ces compétences sont pertinentes pour la formation qu'ils souhaitent intégrer et comment elles les ont aidés à construire leur projet d'orientation. Par exemple, s'ils postulent à un DUT en informatique, ils peuvent mentionner qu'ils ont appris à programmer en Python, mettre en valeur la certification PIX, la réalisation d'un site web pour un club de sport, leur passion pour les nouvelles technologies...



EN SAVOIR PLUS

Onisep

- ▶ Référentiel des compétences à s'orienter au lycée : <https://www.onisep.fr/sites-annexes/avenir-s/referentiel-des-competences-a-s-orienter-au-lycee>
- ▶ Programme Avenirs : <https://www.onisep.fr/programme-avenir-s-l-accompagnement-a-l-orientation-evolue>
- ▶ Plateforme Avenir(s) : <https://avenirs.onisep.fr/>



En synthèse

Dans le domaine de l'orientation, viser l'égalité des chances consiste notamment à donner les mêmes possibilités à toutes et tous d'accéder à toutes les formations dès la fin de 3^e jusqu'à la formation supérieure et aux grandes écoles (indépendamment de leur origine sociale ou ethnique, de leur sexe, des moyens financiers de leurs parents, de leur lieu de naissance, de leur conviction religieuse, d'un éventuel handicap, etc.)

Elle implique que les écarts liés au milieu d'origine soient neutralisés. Identifier les différentes sources de discriminations qui peuvent freiner et ou influencer les choix des jeunes permet de mettre en place des mesures visant à les combattre.

Orientation et socialisation genrées

Les lycéens et lycéennes adhèrent massivement à un discours défendant l'égalité entre les filles et les garçons et considèrent que les inégalités femmes-hommes sont de l'ordre du passé mais ils et elles demeurent marqués par une socialisation genrée dont ils et elles ont peu conscience et qui influe sur leurs attitudes, leurs comportements et leurs représentations. Cette socialisation genrée se traduit par la construction de projets d'orientation le plus souvent conformes à leur identité de genre. Les données statistiques disponibles sont de plus en plus nombreuses pour dresser un constat des différences d'orientation entre filles et garçons et des inégalités qui peuvent en résulter

Les intérêts que les élèves manifestent pour des activités et les compétences qu'ils et elles pensent détenir, influencent leurs décisions d'orientation. La pression exercée par le groupe des pairs qui ont tendance à stigmatiser les conduites déviantes tend également à renforcer

la mise en conformité des élèves aux normes de genre. Une orientation conforme au genre permet de préserver son identité sexuée pour soi mais également pour les autres. Le poids de ces influences peut s'avérer déterminant sur les décisions d'orientation des élèves.

Inégalités filles/garçons face à l'emploi

Type de métier

Cette ségrégation reproduit les inégalités de genre en orientant les filles dans des formations qui sont globalement moins prestigieuses et renvoyant à des places subordonnées. Ainsi, plus de la moitié des femmes en emploi se concentrent dans 12 des 87 familles professionnelles existantes (services, enseignement, entretien, paramédical)

Salaires

En 2021, le revenu salarial moyen des femmes est inférieur de 24% à celui des hommes dans le secteur privé. Cet écart reflète d'abord des différences de volume de travail annuel car les



femmes sont à la fois moins souvent en emploi au cours de l'année et davantage à temps partiel. Cependant, à temps de travail identique, le salaire moyen des femmes est inférieur de 15% à celui des hommes. Depuis 1995, les inégalités de temps de travail, tout comme celles de salaire, se sont nettement réduites, respectivement de 4 et 7 points.

Les différences de salaires s'expliquent surtout par la répartition genrée des professions. À poste comparable, c'est-à-dire à même profession exercée pour le même employeur, l'écart de salaire en équivalent temps plein se réduit à 4 % environ (source INSEE).

Genre et auto-censure

Globalement, les lycéens et lycéennes interrogés font état d'un haut niveau de confiance en eux : 75%, sont en effet dans ce cas, dont 1 sur 5 (21%) dit avoir « tout à fait confiance » et seulement 6% « pas du tout confiance » en eux.

Néanmoins, l'écart de perception entre les filles et les garçons est conséquent. Quand près de 9 lycéens sur 10 (87%) indiquent avoir confiance en eux, moins des deux tiers des lycéennes (64%) l'affirment. Chez ces dernières, le niveau de vie du foyer auquel elles appartiennent entraîne des écarts conséquents : 91% de celles qui sont issues des catégories aisées ont confiance en elles contre 64% pour les catégories pauvres.

Pour agir sur ces déterminismes liés au genre, la Convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif a été signée par le Ministère chargé de l'agriculture a signé

en novembre 2019. La Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) investit pleinement la mesure n°15 qui promeut la diversité dans toutes les filières d'enseignement comme outil pour l'égalité professionnelle. Cette mesure se décline en trois grands axes: il s'agit d'abord de lutter efficacement contre les stéréotypes persistants en impliquant toute la communauté éducative y compris les parents d'élèves, d'analyser les résistances qui freinent l'intégration des filles dans certaines filières en milieu rural et celles qui leur font obstacle et enfin de poursuivre le travail sur l'orientation professionnelle des filles. Pour cela on peut par exemple

- ▶ renforcer la diffusion et assurer la visibilité des connaissances quantitatives et qualitatives,
- ▶ promouvoir l'égalité des parcours,
- ▶ exclure les stéréotypes sexistes et promouvoir la mixité.
- ▶ promouvoir l'entrepreneuriat féminin: faire intervenir l'association «100 000 entrepreneurs».

Cf. [fiche 2.13 Faire intervenir l'association 100 000 entrepreneurs dans sa classe](#)

100000
ENTREPRENEURS



EN CHIFFRES

- ▶ **94%** des filles ont le baccalauréat (87% pour les garçons)
- ▶ **11%** des élèves dans la filière numérique, sciences informatique sont des filles et **13%** en sciences de l'ingénieur sont des filles alors qu'elles étaient près de 50% avant la réforme du lycée général de 2019
- ▶ **1%** de fille sont en bac pro énergie et génie climatique ou agro-équipements
- ▶ **99%** des élèves en coiffure et esthétique et **79 %** en bac pro services aux personnes et aux territoires (SAPAT) ou conduite et gestion de l'entreprise hippique (CGEH) sont des filles

ı

EN SAVOIR PLUS

- ▶ Françoise Vouillot, L'orientation aux prises avec le genre, Travail, genre et sociétés, 2007, vol.2, n°18, p. 87-108
- ▶ Association 100 000 entrepreneurs: <https://www.100000entrepreneurs.com/qui-sommes-nous/> et [fiche 2.7](#)
- ▶ Genre et auto-censure: enquête «L'ambition a-t-elle un genre ?» IFOP, décembre 2022 <https://www.ifop.com/publication/lambition-a-t-elle-un-genre-enquete-aupres-des-lyceenes-sur-la-confiance-en-soi-dans-le-cadre-scolaire-et-professionnel/>

1.12 Orientation et égalité des chances au sein d'une école inclusive



En synthèse

L'inclusion ne se réduit pas au handicap mais recouvre plus largement des situations de vulnérabilités ou des conditions particulières rencontrées par un individu. Le Code de l'éducation rappelle ainsi que « le service public de l'éducation contribue à l'égalité des chances et à lutter contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative. Il reconnaît que tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser. Il veille à l'inclusion scolaire de tous les enfants, sans aucune distinction ». Ce principe d'éducabilité impose de déconstruire des représentations, pour « penser le capable » autrement (S.Ebersold, 2006), et accompagner des formes de vulnérabilité qui peuvent venir empêcher plus ou moins durablement une scolarité et un parcours de formation.

Prendre en compte les besoins éducatifs particuliers, de quoi parle-t-on ?

Les besoins particuliers englobent une variété de situations : difficultés scolaires sociales et/ou familiales, maladie, accidents de la vie, jeunes allophones, mineurs incarcérés, jeunes en situation de handicap...

Autant de situations qui peuvent entraver une scolarité en termes de mobilisation et engagement dans les apprentissages.

Pour éviter d'aggraver des situations de vulnérabilité(s), un accompagnement global s'appuyant sur les trois dimensions suivantes et sur le long terme est nécessaire.

► L'ACCESSIBILITÉ, un outil favorisant l'égalité des chances

Souvent considérée du point de vue architecturale et physique, l'accessibilité concerne également les aspects cognitifs, pour permettre d'accéder librement et en sécurité à tout type d'activités sociales,

culturelles, sportives, scolaires pédagogiques. Il doit aussi s'entendre d'un point de vue intellectuel. Dans tous les cas, il interroge l'organisation des établissements scolaires, pour garantir « un accès à tout pour tous » (Charles Gardou, 2012).

► **L'égalité des chances c'est aussi mettre en œuvre DES DISPOSITIFS spécifiques pour répondre à des situations particulières** Chaque dispositif est établi à partir d'une évaluation des besoins d'aide situés, et fait l'objet d'un bilan régulier afin d'informer, de réajuster ou de rechercher des modalités de suivi de parcours et d'orientation adaptées.

► **L'école inclusive impose que des acteurs internes et/ou externes à la communauté éducative travaillent en étroite collaboration ou en PARTENARIAT.** L'autonomie de l'établissement lui permet de mobiliser des ressources, en fonction de son territoire et de son public d'utilisateurs.

- ▶ Les autorités académiques et les différents services et acteurs en DRAAF/SRFD-DAAF/SFD sont les interlocuteurs de l'établissement pour accompagner, soutenir ou valider des mises en œuvre de dispositifs et de parcours de scolarisation.

Quelques points de vigilance :

- l'accompagnement à l'orientation travaille les compétences psycho-sociales des élèves qui peuvent être difficiles à mobiliser suivant la situation du jeune. Par exemple, l'exploration de la connaissance de soi, l'estime de soi, peuvent être perturbées, suivant les parcours et le vécu scolaire et selon les troubles, les difficultés scolaires, de santé ou sociales rencontrées, en cas de troubles, difficulté de santé ou sociales. L'accompagnement demande donc une écoute, une bienveillance adaptée.
- le suivi demande aussi adaptation, souplesse, compréhension de l'accompagnateur suivant la sévérité ou la progressivité des troubles ou des situations.
- des situations d'apprenants peuvent être à l'origine de rumeurs, représentations ou mises à l'écart sources de discriminations ou de violences. La vigilance pour un repérage et un traitement précoce adapté régule potentiellement des sources de mal être.
- l'accompagnement tient compte des consultations, avis et décisions des jeunes et des responsables légaux. Ils restent libres de révéler la situation. Cela se traduit par une discrétion de tous (adultes, élèves délégués ayant connaissance de certaines situations) ou le respect du secret médical pour les troubles de la santé et situation de handicap. L'accompagnement consiste à répondre à des besoins éducatifs particuliers auxquels répondre pour garantir une équité de traitement et, ainsi, l'égalité des chances.



EN SAVOIR PLUS

- ▶ «L'orientation scolaire : paradoxes, mythes et défis». Intervention de Frédérique Weixler dans les rendez-vous de l'Onisep <https://oniseptv.onisep.fr/video/rendez-vous-avec-frederique-weixler>
- ▶ «Inclusion et égalité d'accès aux savoirs scolaires», Ressources n°22 : Il/elle va en inclusion, paradoxe d'une école inclusive <https://www.calameo.com/read/004711878e448f703554b>
- ▶ Synthèse de la DEPP, n°1, août 2021, DEPP. [mise à jour en août 2022] Élèves en situation de handicap
- ▶ Ressources produites par le Réseau national handicap : Fiches accesslab sur le site de l'ENSFEA <https://accesslab.ensfea.fr/ressources/productions-du-reseau-national-handicap/>
- ▶ Parcours de formation sur e-inspe : «Accompagner à l'orientation les élèves à besoins éducatifs particuliers», «La coopération au service de la différenciation» (accès après connexion avec une adresse mel agri, accès identique avec ses identifiants pour Canopé) <https://www.e-inspe.fr/tous-les-parcours>
- ▶ Identifier les plans d'accompagnement suivant le besoin de l'élève : Quel plan pour qui ? <https://eduscol.education.fr/document/21427/download>
- ▶ Inclusion et handicap sur le site de l'Onisep <https://www.onisep.fr/inclusion-et-handicap>
- ▶ Brochures de l'ONISEP Handi+ : des études supérieures à l'emploi <https://www.onisep.fr/inclusion-et-handicap/les-parcours-de-scolarite/etudes-superieures-et-handicap/handi-des-etudes-superieures-a-l-emploi>



Orientation et égalité des chances au sein d'une école inclusive

L'accessibilité, un outil favorisant l'égalité des chances

Tout d'abord, les 4 quatre domaines d'évaluation du projet d'établissement peuvent être des entrées pour questionner l'école inclusive, susciter la réflexion et la concertation des acteurs (cf. [fiche 1.4 Pourquoi et comment intégrer l'orientation dans le projet d'établissement ?](#)). Le partage de représentations pour faire émerger des normes, des valeurs, des freins, des résistances permet de faire évoluer une organisation qui doit intégrer les incertitudes et l'imprévisibilité posés par la prise en compte des apprenants à besoins éducatifs particuliers. Leur accompagnement demande une souplesse, une créativité et une agilité pour ouvrir les possibles, mais implique que les éducateurs évoluent dans une organisation soutenance.

Ensuite, cette accessibilité se retrouve au niveau de la classe dans les situations d'apprentissage, et de tous les temps de la vie scolaire. Cela signifie d'interroger les potentiels obstacles qui se posent à la compréhension, et à la réalisation d'une activité, afin de permettre d'apprendre sans être désavantagé, à son rythme, et avec les autres. Il s'agit alors

- ▶ d'aménager pour prendre en compte des situations particulières
- ▶ de différencier pour varier les pratiques pédagogiques tout en maintenant des communs et des temps d'apprentissage collectifs
- ▶ d'individualiser pour adapter et contourner les obstacles
- ▶ et d'évaluer pour faire savoir comment l'apprenant est capable.

Des dispositifs spécifiques pour répondre à des situations particulières : quelques exemples

- ▶ les bourses sur critères sociaux
- ▶ le PAI (projet d'accueil individualisé) pour les jeunes avec troubles de la santé,
- ▶ le PAP (plan d'accompagnement personnalisé) pour les jeunes avec des troubles des apprentissages
- ▶ l'APADHE (l'accompagnement pédagogique à domicile, à l'hôpital ou à l'école) pour des élèves et étudiants empêchés de suivre la scolarité en établissement pour raison médicale ou sociale majeure
- ▶ face à des situations de handicap avérés et pour lesquelles l'accessibilité ne suffit plus, le PPS (projet personnalisé de scolarisation) permet la mise en œuvre de mesures compensatoires décidées par la MDPH (maison départementale des personnes handicapées).

Chaque dispositif est établi à partir d'une évaluation des besoins d'aide situés, et fait l'objet d'un bilan régulier afin d'informer, de réajuster ou de rechercher des modalités de suivi de parcours et d'orientation adaptées





Partenariats

L'autonomie de l'établissement lui permet de mobiliser des ressources, en fonction de son territoire et de son public d'usagers.

Dans tous les cas les autorités académiques et les différents services et acteurs en DRAAF/SRFD-

DAAF/SFD sont les interlocuteurs de l'établissement pour accompagner, soutenir ou valider des mises en œuvre de dispositifs et de parcours de scolarisation.

Suivant les situations, une collaboration avec des partenaires spécifiques est à rechercher ou s'impose pour éclairer les prises de décision ou ouvrir des champs du possible :

Pour les jeunes en difficultés sociales ou judiciaires :

- ▶ éducateurs de l'aide sociale à l'enfance (ASE),
- ▶ ou de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ).

Pour les jeunes en situations de handicap :

- ▶ l'enseignant référent des élèves handicapé de l'éducation nationale conseille et suit les apprenants concernés dans la mise en œuvre du PPS (projet personnalisé de scolarisation), la MDPH (Maison départementale des personnes handicapées) notifie des mesures compensatoires (aides humaines, aides matérielles), des orientations en établissements médico-sociaux ou sur des parcours mixtes en milieu ordinaire et milieu spécialisé
- ▶ d'autres acteurs peuvent soutenir à la fois des parcours de jeunes en situation de handicap et des démarches d'accompagnement en établissement : partenaires de SESSAD (services d'éducation spéciale et de soins à domicile), intervention d'équipe mobile d'appui à la scolarité (EMAS) par exemple.

- ▶ des partenaires institutionnels pour renseigner et accompagner l'insertion professionnelle comme l'AGEFIPH (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées), le FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique), les UNEA (Union nationale des entreprises adaptées), des associations comme Droit au savoir ou l'ARPEJH (Association régionale pour le placement et l'éducation des jeunes handicapés)

Pour les jeunes rendus vulnérables par une situation de santé :

- ▶ Maison des adolescents, Centre médico psycho pédagogique (CMP ou CMPP),
- ▶ Association Mon cartable connecté permettant le suivi d'une scolarité à distance par le prêt gratuit de matériel numérique au jeune et à l'établissement.



2.1 Mener un entretien d'accompagnement à l'orientation



En synthèse

Conduire un entretien n'est pas si facile, il s'agit de tout mettre en œuvre pour que la personne accompagnée soit réellement écoutée et exprime ses motivations, ses expériences antérieures, son projet, ses difficultés...

L'intérêt de l'entretien d'orientation sera de favoriser la confrontation du projet au réel, d'encourager les démarches de prise d'informations, d'aider à la programmation de ses étapes et de permettre des questionnements entre soi et son projet...

Les fondamentaux de l'entretien d'accompagnement à l'orientation

Le cadre de l'entretien

Un lieu sécurisé, une durée définie, un ou des objectifs clairement formulés au préalable. Pour garantir l'expression libre et sincère du jeune, l'alliance de travail et la confidentialité des échanges sont explicitées.

La posture durant l'entretien

- ▶ créer un climat de confiance et le maintenir
- ▶ savoir écouter et savoir se taire
- ▶ accepter les silences
- ▶ être centré sur l'accompagné en essayant de laisser de côté son propre cadre de référence pour comprendre le sien.

Les différents types d'entretien d'orientation :

- ▶ **Le premier entretien, phase d'exploration.** L'entretien en phase d'exploration vise à situer là où en est la personne et de lui ouvrir le champ des possibles en se focalisant sur ses acquis, l'identification de ses compétences et de ses centres d'intérêts, désirs, rêves mais aussi de prendre en compte ses contraintes, les freins identifiables...

- ▶ **L'entretien centré sur une difficulté dans l'élaboration du projet.** Il s'agit d'analyser ce qui fait problème, pour en identifier les causes, de façon à choisir une remédiation pertinente et efficace. Cet entretien nécessite une démarche structurée pour cerner la difficulté : prendre en compte les représentations, la description précise de la difficulté, et les processus mis en œuvre.
- ▶ **L'entretien d'accompagnement du projet déjà élaboré.** En s'appuyant sur la méthodologie ADVP (activation du développement vocationnel et personnel) qui distingue quatre phases itératives dans l'accompagnement de projet, l'exploration (découvrir), la cristallisation (comprendre), la spécification (hiérarchiser choisir), et la réalisation (agir), on adaptera l'accompagnement aux objectifs de l'étape à laquelle il se situe ([cf. fiche 1.6 Un processus pour l'accompagnement : l'ADVP](#))
- ▶ L'entretien de ré-orientation. [Cf. fiche 2.2 Accompagner la réorientation des apprenants : comment répondre à l'urgence ?](#)



La conduite de l'entretien d'orientation : le rôle d'écoute

Six attitudes d'écoute typiques ont été répertoriées : le jugement-évaluation, l'interprétation, le soutien, l'investigation, la suggestion et la compréhension.

L'attendu dans le cadre de l'accompagnement éducatif est l'**écoute-compréhension** qui renvoie à l'attitude empathique. Il s'agit donc d'une écoute bienveillante, d'être capable d'accompagner sans se montrer autoritaire.

Plusieurs techniques peuvent être employées afin d'encourager l'expression du jeune au cours de l'entretien. Rappelons qu'il devra s'exprimer à propos de lui, de son projet ou de son pré-projet.

- ▶ le simple acquiescement a son effet : oui, bien-sûr, d'accord... ou un hochement de tête. Attention, le langage du corps est primordial.
- ▶ la technique du miroir ou de l'écho : répétez le dernier mot ou groupe de mots prononcés si vous avez l'impression que le discours est resté en suspens et que la réflexion suit son cours.
- ▶ les silences sont également à utiliser : il n'est jamais opportun de reprendre la parole aussitôt après une interruption. Lors d'un entretien, la pensée et la réflexion se construisent, notamment en matière d'orientation. Tout n'est pas clair d'emblée, même pour celui ou celle qui possède déjà un projet d'orientation bien défini. Le jeune ou l'adulte a toujours à découvrir certains aspects de son propre projet, qui pourront lui permettre de le présenter ou de l'argumenter ultérieurement. Des silences entre 5 et 10 secondes sont constructifs. Ils permettent à celui qui s'exprime de remettre de l'ordre dans ses pensées.
- ▶ suite à un silence, vous pouvez intervenir de trois manières :
 - avec une demande neutre, du type : pouvez-vous m'en dire davantage, pouvez-vous approfondir, à quoi pensez-vous ?
 - avec une demande particulière, surtout en fin d'entretien, qui s'assimilerait à une question du type : pourquoi pensez-vous cela, c'est-à-dire plus précisément ?

- avec une reformulation du thème abordé ou de la consigne de début d'entretien (si vous réalisez un entretien non directif). Enfin, les reformulations ou synthèses d'une partie du discours du jeune apportent plusieurs avantages.

Elles permettent au jeune ou à l'adulte :

- de vérifier que son discours a bien été compris et qu'il a donc été écouté avec attention
 - d'apporter des modifications ou des compléments
 - de faire simplement une pause et remettre de l'ordre encore une fois dans ses idées.
- ▶ pour terminer, il est important de replacer l'entretien qui vient de se dérouler dans le contexte global d'orientation : transmission d'informations, suite de la scolarité ou de la formation, recherche de stage, décisions à prendre ou décisions prises en matière de scolarité ou de suivi de formation, ou d'insertion professionnelle... Il est également primordial de décider avec le jeune ou l'adulte ce qui sera retransmis ou retranscrit et de faire ainsi la part entre ce qui peut être communiqué à d'autres interlocuteurs et ce qui doit rester confidentiel.

Les questions

Fiche à télécharger : [Mener un entretien : quelle question pour quel objectif ?](#)



EN SAVOIR PLUS

- ▶ Les attitudes de Porter : <https://leadersereine.com/les-attitudes-de-porter/>
- ▶ RESO d'Avenir(s), l'entretien d'orientation en seconde : <https://reso-avenirs.onisep.fr/connaissance-de-soi-et-construction-de-son-projet/preparer-son-entretien-d-orientation-au-lycee-professionnel-2de#medias>



2.2 Accompagner la réorientation des apprenants : comment répondre à l'urgence ?



En synthèse

En cours d'année, un apprenant se démotive/démobilise, décroche ou exprime clairement un rejet de la formation qu'il a intégrée, comment accompagner son parcours ?

La période et la classe où se pose cette question sont à prendre en compte mais dans tous les cas l'accompagnement reste un incontournable.

Pour mémoire, en seconde générale et technologique ou professionnelle, l'activation du droit à l'erreur conduit à un possible changement de voie avant les vacances d'automne que cela soit intégré à Affelnet Lycée ou non.

En dehors de cette situation et pour tous les niveaux d'études, il appartient à l'établissement de mettre en œuvre le bon niveau d'accompagnement y compris en mobilisant des partenaires extérieurs et les outils d'aide à la réorientation. Des changements de filières peuvent être étudiés durant l'année scolaire, sur avis de l'autorité académique; une entrée tardive peut s'opérer sous certaines conditions.

Pourquoi se réorienter ?

En amont de toute réorientation, il convient d'explorer les causes de nature à expliquer cette volonté de changement ou les signes laissant penser qu'un changement s'impose. En effet, avant de construire un nouveau projet d'orientation, il faut essayer d'identifier les motifs qui seraient liés à des causes relevant d'une autre prise en charge (difficultés

scolaires, relationnelles, personnelles, médicales, financières).

Quand les difficultés scolaires deviennent un motif de réorientation, c'est qu'elles sont résistantes à toutes les formes de remédiation pédagogique. Peut alors se poser la question de la réorientation « choisie » ou subie, dans les deux cas un travail d'appropriation de la problématique de réorientation doit être engagé avec le jeune.

Ainsi les éléments qui déclenchent la volonté de réorientation doivent être écoutés. Le recueil de la parole du jeune est un temps central pour éviter la rupture de confiance et le décrochage scolaire, sur la base parfois de signaux faibles (démotivation/démobilisation, absences, passivité ou agitation, ...). Se pose ici l'enjeu de l'alliance de travail avec le jeune et ses responsables légaux pour ouvrir le champ des possibles à travers l'offre d'alternatives sécurisant le parcours.

Quand la volonté de réorientation est le fruit d'un constat d'inadéquation entre le futur métier et les ambitions du jeune, il peut y avoir une difficulté à formuler un nouveau choix, un nouveau projet. L'accompagnement pour la construction d'un nouveau parcours s'impose alors.



Quelle temporalité pour la réorientation ?

La question du temps est souvent un point délicat pour les équipes, soit parce que le moment où le jeune peut réellement mettre en œuvre son projet est trop éloigné, soit parce que ce moment est trop proche.

Le rôle de l'accompagnant demeure de ne pas précipiter les choix, d'inscrire le projet dans le moyen terme, de poser des balises et des jalons à la fois pour apaiser le jeune en sécurisant son choix et pour rassurer ses responsables légaux. Il ne s'agit ici ni de ne pas entendre et de repousser la décision ni de vite évacuer le jeune vers une solution toute faite.

Le partenariat avec le jeune et sa famille repose donc sur l'analyse de la situation en s'appuyant sur l'équipe éducative.

Sans forcément s'inscrire dans le temps long, la mise en œuvre de l'accompagnement repose sur la désignation d'un interlocuteur qui va aider le jeune à formuler ses souhaits. A travers la sanctuarisation de temps dédiés et avec de possibles aménagements de scolarité via des conventions avec d'autres établissements pour tester et anticiper la suite, l'établissement propose une solution évitant toute rupture scolaire.

Quelques clés pour l'entretien individuel et le processus global :

1- Réaliser un état des lieux partagé : quels constats sur le parcours actuel ?

- ▶ Déceptions/plaisirs : Rechercher les causes profondes du rejet/échec.
- ▶ Faire verbaliser les attentes vis-à-vis de la formation engagée
- ▶ Remonter dans le temps sur les motivations passées pour ce projet, retrouver les points d'ancrage de celui-ci.

2- Les points d'appui pour se projeter à nouveau :

- ▶ Valoriser les acquisitions et les réussites du cursus en cours
- ▶ Explorer les intérêts actuels, prendre appui sur le passé quand le jeune dit ne pas savoir ce qu'il veut faire (NB: problème de confiance en soi) et sur les activités conduites.
- ▶ Analyser le rapport familial aux études et s'interroger sur les attentes sociales+économiques

3- Les perspectives et démarches à engager

Si verbalisation d'un projet de réorientation clair : le valider par des recherches (documentations, interviews) puis immersion métier/formation. Mobiliser les conventions avec des établissements (mini-stage, immersion), les conventions stage découverte en entreprise pendant les vacances (Chambres consulaires)

Si aucune piste valable: prévoir un temps de réflexion (Centre d'information et d'orientation - CIO)

Ne pas s'engager dans une stratégie d'essai erreur tout azimut

Procéder par étape : baliser le temps pour le jeune avec le rappel des échéances (procédures d'orientation et d'affectation).

4- En fin d'entretien, faire l'état des points discutés des avancées et des perspectives

EN SAVOIR PLUS



L'orientation, un projet scélérat ? Article de Alain Boissinot au 42^e colloque de l'AFAE - 2021 :

<https://www.afaefr/wp-content/uploads/2021/01/Boissinot-Lorientation-un-projet-sclerat.pdf>

Guide pour conduire un entretien d'orientation

https://chlorofil.fr/fileadmin/user_upload/03-actions/orientation/guide-entt-orient.pdf

«L'anchrochage», trouver des solutions au décrochage scolaire : <https://chlorofil.fr/actions/orientation-reussite/decrochage/anchrochage>



2.3 Co-construire la démarche d'orientation, mais comment ?



En synthèse

*Si l'enjeu de construire des partenariats efficaces est clairement posé dans le champ de l'accompagnement à l'orientation, demeure la question du **comment faire** ?*

La méthode proposée repose sur une série d'étapes permettant que chacun à sa place, dans son rôle, puisse interagir et apporter une expertise associée à celles des autres acteurs. Le tableau ci-après reprend les différents acteurs mobilisés dans la co-construction de la démarche d'orientation et leurs actions respectives sur la durée du cycle de formation de l'apprenant.

Un exemple concret

Une problématique identifiée : le manque d'ambition post-bac

Les indicateurs : taux de poursuites d'études et répartition des vœux (Parcoursup), taux d'insertion direct sur quels types d'emploi ?

Les indicateurs complémentaires à considérer :

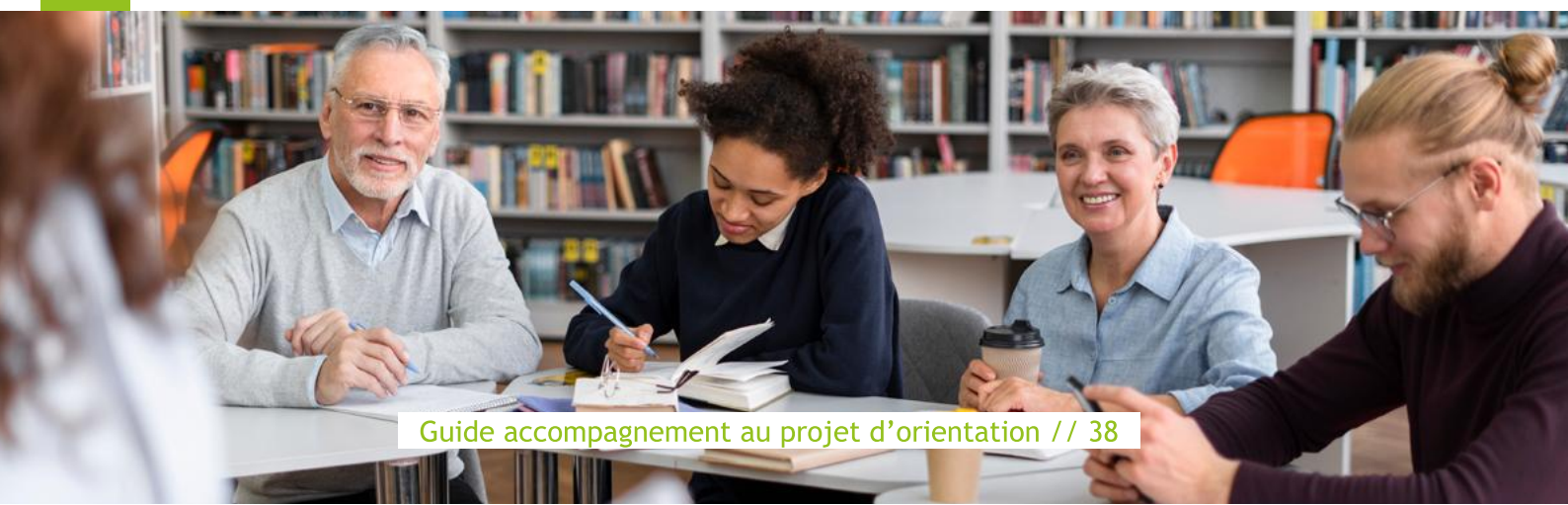
- ▶ mobilité
- ▶ catégorie
- ▶ socio-professionnelle des familles
- ▶ indicateurs du territoire
- ▶ orientation post-3^e
- ▶ répartition par voie de formation.

L'objectif poursuivi

Lutter contre le manque d'ambition

Les moyens (quelques pistes) :

- ▶ intégrer la poursuite d'études dans l'approche pédagogique,
 - faire du lien et donner du sens aux acquisitions dans le cadre de la projection dans le supérieur
 - éviter les jugements de valeurs
- ▶ débriefier les expériences liées aux rencontres (professionnels, formations du sup, étudiants) de manière ouverte et positive ([cf. fiche 2.6 Comment préparer une sortie/visite autour de l'orientation](#))
- ▶ proposer des rôles modèles en utilisant des ressources associatives diverses : 100 000 entrepreneurs, Les entretiens de l'excellence, Les cordées de la réussite...



Les différents acteurs de la co-construction

Acteurs engagés	Actions à conduire
Équipe de direction	<p>Analyse des indicateurs généraux de l'EPLE : identification de problématiques et partage des constats aux équipes</p> <p>Définition des axes et priorités en lien avec les directives nationales, le dialogue de gestion avec l'autorité académique pour définir un plan d'actions.</p> <p>Dans un dialogue avec les acteurs :</p> <p>Proposer un programme pluriannuel par niveau, avec planification de temps de concertation et de formation des équipes pédagogiques et les représentants des parents et des élèves (instances dédiées).</p> <p>Définir les axes de progrès et les attendus mesurables.</p>
Équipe pédagogique et éducative	<p>Participation à la définition collégiale du plan d'actions et du programme annuel avec montée en compétences de l'ensemble des équipes sur les axes de travail ciblés et sur les leviers à mobiliser.</p> <p>Établir une progression au fil du parcours de l'apprenant en choisissant des sujets communs à tous (politique de l'établissement).</p>
L'enseignant au sein de la classe	<p>Au sein de son enseignement :</p> <p>Mobiliser des pédagogies où la construction par soi et de soi est première, privilégier un style motivationnel enseignant favorisant l'autonomie en lien avec la théorie de l'auto-détermination. Facteur de persévérance et de capacité à évoluer vers l'avenir de manière confiante, le développement d'expériences pédagogiques et en appui sur le monde extérieur est crucial.</p> <p>Par des activités spécifiques en lien avec la construction de parcours en appui sur des ressources (Onisep, ...) ou des partenaires.</p>
Partenaires extérieurs	<p>Approche du monde professionnel.</p> <p>Participation aux forums formations post-bac et rencontres des anciens.</p>



La fabrique
de l'orientation



EN SAVOIR PLUS

Site Avenir(s) : <https://avenirs.onisep.fr/#pour-les-equipes-educatives>
 En particulier : «Construire des progressions pédagogiques annuelles pour vos classes» : <https://agenda-avenirs.onisep.fr/>



2.4 Utiliser le groupe dans le travail du projet individuel



En synthèse

Du binôme au collectif : de l'accompagnement collectif au collectif accompagnant. L'accompagnement individualisé peut avoir la limite de « faire à la place de » notamment quand le nombre d'élèves par classe est important. Lors d'une séance consacrée à l'orientation, il a été constaté que les élèves entre eux s'aidaient pour la connaissance de soi. D'après Maela Paul, le collectif pouvait aider le jeune dans sa démarche.

Les séances d'accompagnement personnalisé dédiées à l'orientation pour les classes de seconde GT ont donc été adaptées afin de créer des groupes de paroles.

Définition d'un collectif

Un collectif rassemble et coordonne la participation de plusieurs individus dans le but de faire aboutir une production commune. Il est composé de membres de parité, conjuguant une diversité de points de vue, d'expériences et de compétences et travaillant en autonomie.

Les règles à respecter :

- ▶ il mobilise des principes : parité, réciprocité et mutualisation
- ▶ il énonce ses règles de fonctionnement
- ▶ il attribue des rôles dont la tenue assure le déploiement de l'activité collective
- ▶ il progresse en se dotant d'un protocole structuré

Les conditions d'un « collectif accompagnant » et d'un « dialogue discipliné »

Certains éléments doivent être respectés pour une démarche collective sereine :

- ▶ une dynamique de partage et de parité. Les membres du collectif doivent être à l'écoute, entretenir l'échange et valoriser les questionnements et la bienveillance. Pour cela il est conseillé de les laisser se répartir dans les groupes selon leurs affinités.
- ▶ une dynamique dialogique de réciprocité. Les membres doivent réfléchir et se questionner ensemble ce qui suppose que la parole circule entre les élèves dans le but d'une exploration commune. Ainsi, il vaut mieux éviter un trop grand nombre d'élèves pour le groupe.



- ▶ une dynamique résultant d'un « pouvoir d'agir partagé » c'est-à-dire de mutualisation en créant des espaces de communication coopérative afin de penser et produire ensemble. Cela suppose de se parler, s'écouter, se comprendre, s'entendre, se questionner...

Conseil pour la mise en œuvre

- ▶ Faire des groupes en fonction des affinités et peu nombreux (4 personnes maximum)
- ▶ Compléter un questionnaire individuel sur ses caractéristiques propres (le groupe va s'entraider pour trouver les caractéristiques de chacun) : on mutualise les recherches par l'exploration de soi grâce au regard des autres
- ▶ Formalisation d'un outil collectif : un exemple
 - schématiser ensemble le processus d'orientation avec par exemple un lieu de départ, un bateau pour chacun et des îles à visiter (formation, stages, études supérieures...). Puis dessiner plusieurs espaces d'arrivée symbolisant les métiers.
 - chacun complète son parcours durant la démarche d'orientation et les plus avancés aident les plus hésitants.

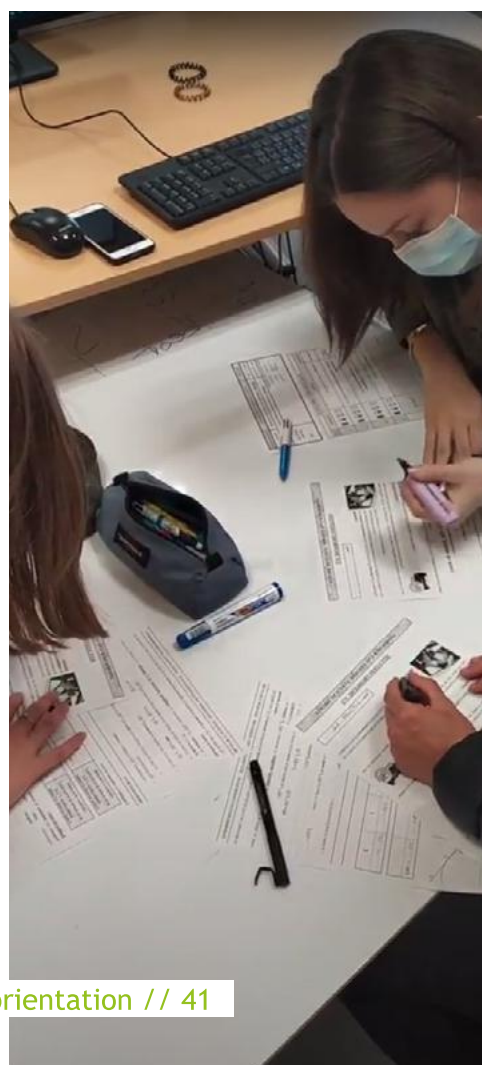


Bilan

Les limites du travail en groupe sont surtout liées au nombre. Le groupe de 4 élèves est un maximum pour être efficace.

Aussi, ce travail de groupe permet de faire un travail sur l'élève mais pas d'affiner l'orientation des plus démunis avec de nombreuses contraintes comme par exemple familiales, anxieuses ou par manque de confiance en soi... Il est donc important ensuite de cibler les élèves les moins avancés et de revenir à un accompagnement individualisé.

L'accompagnement par le groupe est intéressant seulement pour le début de la démarche, pour travailler sur la connaissance de soi.



EN SAVOIR PLUS

Conférence de Maela Paul :
L'accompagnement, une posture professionnelle spécifique <https://oniseptv.onisep.fr/video/I-039-accompagnement-une-posture-professionnelle-specifique>

2.5 La valorisation du vécu en milieu professionnel dans le processus d'orientation



En synthèse

Les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP), la valorisation du vécu en milieu professionnel (VVMP) et les stages collectifs d'éducation à la santé et au développement durable (ESDD) sont intégrés aux référentiels de diplômes, afin que les apprenants mettent en pratique leur formation, comprennent la vie d'une entreprise et se préparent à la vie active.

Leurs objectifs

Les PFMP permettent aux apprenants d'acquérir et de développer des compétences professionnelles et sociales, de mettre en œuvre les acquis de leur formation et de définir et d'affiner leur projet personnel et professionnel.

Les VVMP s'inscrivent dans le cycle terminal des bac pro renouvelés et visent à approfondir la compréhension et l'analyse des expériences vécues par les élèves en milieu professionnel, en mettant un accent particulier sur la santé et la sécurité au travail (SST).

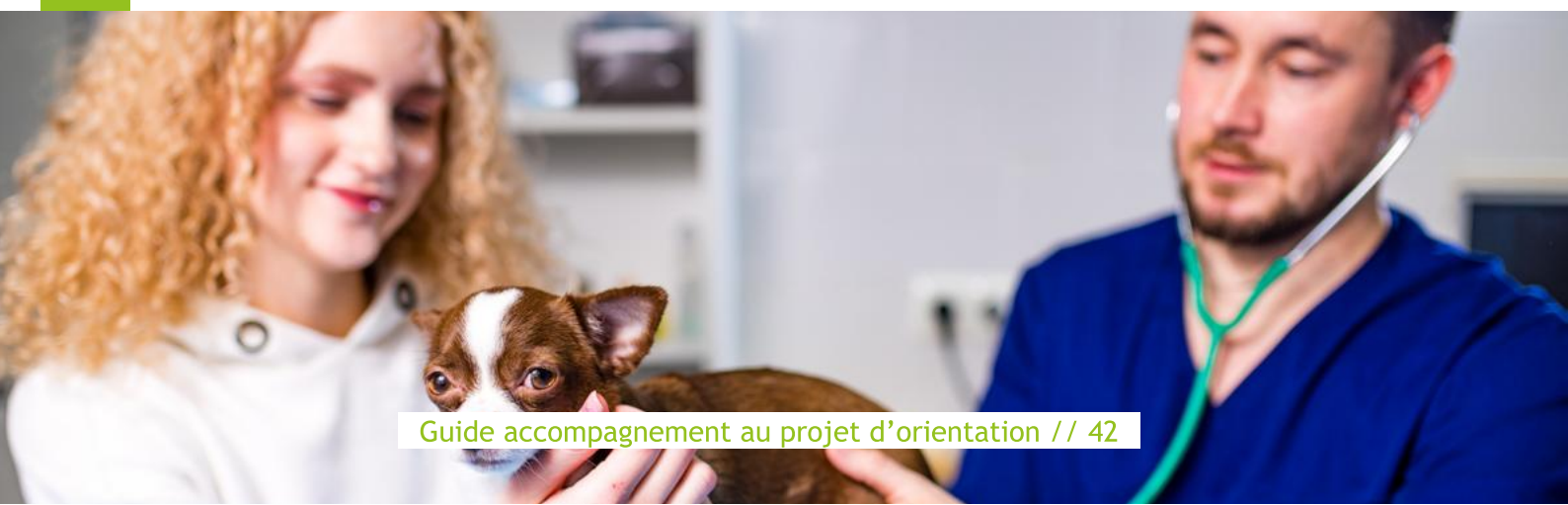
Les stages collectifs ESDD ont pour objectif de sensibiliser et de former les élèves des filières professionnelles et technologiques aux enjeux de la santé et du développement durable.

Ils favorisent la mise en pratique des compétences psychosociales (CPS) mobilisées par les apprenants en situations réelles pour prendre des décisions, résoudre des problèmes, gérer leurs émotions et interagir avec les autres.

Leurs intégrations dans les filières de l'enseignement agricole (EA)

- ▶ En 4^e : 1 semaine de stage individuel pour les élèves ayant plus de 14 ans.

- ▶ En 3^e : 1 à 3 semaines de stage individuel.
- ▶ En 3^e prépa-métiers : 1 à 4 semaines de stages et de périodes d'immersion.
- ▶ En seconde générale et technique : séquence d'observation: [Instruction DGER/SDPFE/2024-6](#) et <https://www.1jeune1solution.gouv.fr/>
- ▶ En CAP agricole : 12 semaines de stage individuel obligatoire (+ 1 à 6 semaines de stage complémentaire ; 1 semaine de stage collectif prise sur la scolarité pour aborder les thématiques d'éducation à la santé, à la sécurité et au développement durable. Une allocation financière de PFMP peut-être attribuée aux apprenants.
- ▶ En bac pro non renouvelés : 14 à 16 semaines de stage(s).
- ▶ En bac pro renouvelés : 4 à 6 semaines de stages individuels et/ou collectifs en milieu professionnel en 2^o pro et 14 à 16 semaines de stages en milieu professionnel au total sur les deux années de formation. Une allocation financière de PFMP peut-être attribuée aux apprenants. Un stage collectif, «Valorisation du vécu en milieu professionnel» (VVMP) en lien avec les MP5 à MP9 et les C5 et C6 mis en œuvre au fur et à mesure des renouvellements des spécialités d'ici 2024.



- ▶ Le stage collectif «Éducation à la santé et au développement durable» (ESDD) concerne la classe de seconde professionnelle, la classe de terminale bac pro rénové et le bac technologique.
- ▶ En BTSA non rénovés : 12 à 16 semaines de stage(s) et formation en milieu professionnel.
- ▶ En BTSA rénovés : 16 semaines de PFMP sur les 2 années. Les enseignements d'initiative locale (EIL) peuvent être associés à une période de formation professionnelle en entreprise, selon les priorités définies par l'équipe pédagogique.

Leurs organisations et leurs accompagnements

L'équipe pédagogique les organise en lien avec le ruban pédagogique. Leurs objectifs sont déterminés en s'appuyant sur les fiches descriptives d'activités (FDA) et les situations professionnelles significatives (SPS) qui mettent en évidence les compétences nécessaires à l'exercice de ces professions.

Acteurs de la prévention, les enseignants forment les futurs stagiaires aux principes fondamentaux de la santé et sécurité au travail (SST), dont l'utilisation sécurisée des équipements. Les questions de sécurité sont discutées en collaboration avec les maîtres de stage en lien avec le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP). Ces aspects sont détaillés dans la fiche 4 « Sensibiliser les apprenants à la santé et la sécurité au travail » de la partie 3.1 et la fiche 15 « Mobiliser le milieu professionnel pour les apprentissages » de la partie 3.3. du Classeur Tutac 2023.

L'enseignant référent effectue une visite de stage. Il évalue les activités réalisées et les gestes professionnels effectués par l'élève en cohérence avec le diplôme. En cas de dérive, il doit intervenir auprès du maître de stage et alerter le chef d'établissement, qui a signé la convention de stage.

La didactique professionnelle au service de la valorisation du vécu en entreprise

La didactique professionnelle cherche à comprendre comment les individus développent des compétences professionnelles à travers l'expérience du travail, en analysant les situations de travail et en intégrant les connaissances dans l'action. Le guide pour la mise en œuvre de la réforme des BTSA de 2022 souligne qu'elle permet une valorisation explicite des acquis par les apprenants, incluant la réflexion sur leurs expériences et la résolution de problèmes rencontrés en milieu professionnel. La fiche 4 du guide à la p.21 met en évidence les cinq phases à suivre par les apprenants pour apprendre de leur vécu en stage ou en apprentissage.

Ainsi, les enseignants doivent favoriser la pratique explicitée, grâce à un retour sur l'expérience vécue (en présentiel et/ou à distance) afin que les apprenants s'enrichissent mutuellement de l'expérience des autres. La Lettre de l'inspection de l'enseignement agricole de février 2024 affirme l'importance de la didactique professionnelle pour enrichir l'apprentissage en milieu professionnel et l'adaptation aux transitions.

EN SAVOIR PLUS

- ▶ Santé et sécurité au travail <https://chlorofil.fr/actions/sante/sst/cadre-reglementaire/stage-pro>
- ▶ Informations communes stages en entreprise : <https://chlorofil.fr/diplomes/secondaire/ref-communes>
- ▶ Guide mise en œuvre réforme des BTSA : https://chlorofil.fr/fileadmin/user_upload/02-diplomes/referentiels/secondaire/btsa/renovation/btsa-guide-renovation.pdf
- ▶ Stages collectifs en ESDD : https://chlorofil.fr/fileadmin/user_upload/02-diplomes/referentiels/secondaire/fichiers-communs/da-thematique-stage-ESDD-202012.pdf
- ▶ Classeur Tutac 2023 (fiche 4 de la partie 3.1 et fiche 15 de la partie 3.3) : https://chlorofil.fr/fileadmin/user_upload/01-systeme/emplois/tutac/2023/tutac2023.pdf
- ▶ Serious game « En cas d'urgence tu sais quoi faire ? » : <https://touscaps.fr/>
- ▶ Cap'Eval: notion de SPS (situations professionnelles significatives) : <https://vimeo.com/841952685>
- ▶ Fiche 1.2 Le projet personnel, scolaire et professionnel dans les référentiels de l'enseignement agricole
- ▶ La lettre de l'Inspection de l'Enseignement agricole de février 2024 : https://chlorofil.fr/fileadmin/user_upload/01-systeme/structuration/iea/iea-lettre-2402.pdf



2.6

Comment préparer, utiliser une sortie, une visite autour de l'orientation (salon, forum, rencontre avec un professionnel...)



En synthèse

Les salons/forums de l'orientation, rencontre/entretien avec des professionnels sont des rendez-vous incontournables pour les élèves qui cherchent à mettre en leurs passions avec les réalités professionnelles.

Une visite autour de l'orientation est une occasion de découvrir le monde professionnel, les secteurs d'activité, les formations et les métiers.

Avant la visite

1. Informer les élèves du fait qu'ils vont se rendre à un salon de l'orientation, donner les modalités pratiques et connaître les stands présents.
2. Se préparer à répondre à la question : « Pour quelles raisons y aller ? »
 - ▶ Rencontrer des professionnels et/ou des étudiants pour leur poser des questions et ainsi obtenir des informations personnalisées.
 - ▶ Se renseigner, ne pas s'interdire un parcours, ne pas se fermer de portes, explorer de nouveaux domaines qui semblent a priori intéressants.
 - ▶ S'interroger, confronter sa vision des choses à la réalité, changer l'image que l'on peut avoir d'une formation et/ou d'un métier qui peut être erronée, se remettre en question vis à vis des échanges, envisager plusieurs possibilités, revoir sa position.

À l'issue de cette réflexion mettre en place l'élaboration d'un questionnaire avec des questions que les élèves souhaitent poser aux

professionnels, aux étudiants ou aux conseillers d'orientation qu'ils vont rencontrer lors de la visite.

Pour la plupart des forums et salons, des exposants seront présents et les élèves peuvent échanger avec eux en direct sur les thèmes suivants : le contenu et l'organisation des études, l'admission, les débouchés, le budget à prévoir... Ils doivent penser à conserver les informations qu'ils auront recueillies dans une pochette dédiée par exemple.

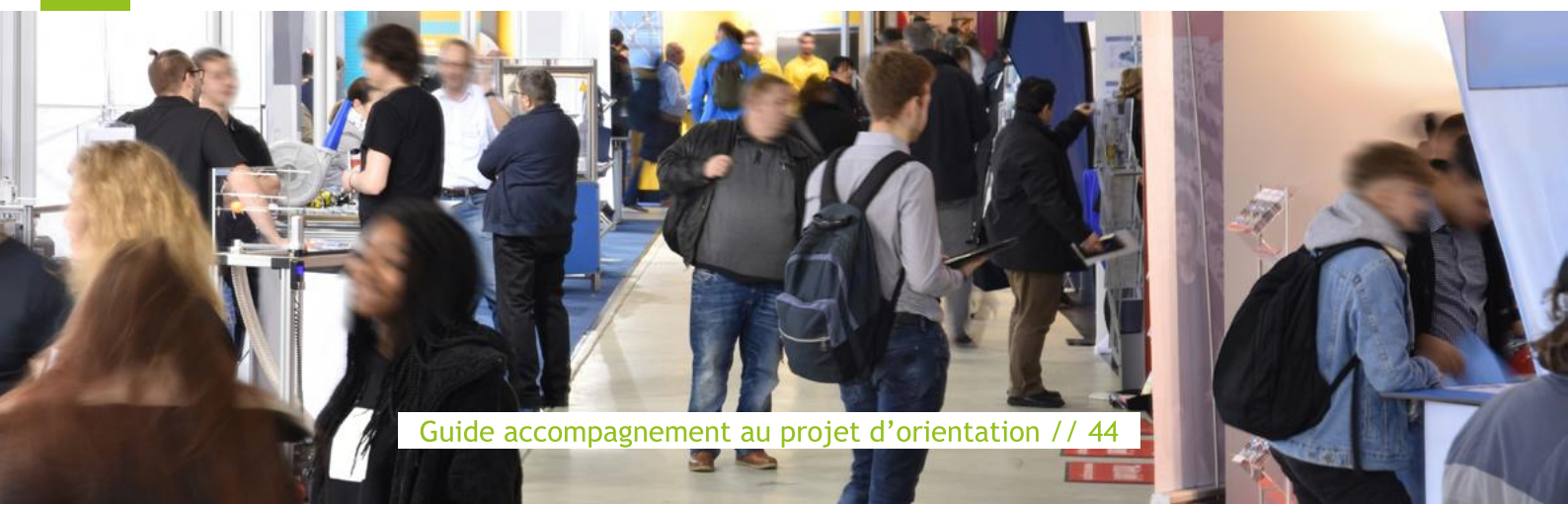
Pendant la visite

L'organisation durant la visite doit être fonction de l'âge des apprenants mais dans la mesure du possible il est intéressant de les laisser en totale autonomie pour que les échanges soient les plus libres possibles.

Quels stands visiter ?

L'étude du plan du salon à venir permet aux élèves de cibler trois catégories : prioritaires, secondaires et facultatifs.

L'aide d'un psychologue présent sur le stand « espace information-orientation » peut venir amender le questionnaire et/ou les projets.



Demander aux élèves :

- ▶ d'être : curieux, ouvert et respectueux.
- ▶ de ne pas hésiter à solliciter les personnes présentes, à collecter des documents et à échanger avec leurs camarades.
- ▶ de profiter de cette opportunité pour enrichir leurs connaissances du monde professionnel et d'eux-mêmes.

Après la visite

Lors du retour en classe une séance de bilan d'une durée appropriée doit être programmée. Demander aux élèves de faire le point sur ce qu'ils ont appris avec un classement potentiel lié à des items définis par avance : ça m'a plu, ça m'a surpris, ça m'a déplu, ça m'a choqué...

Une comparaison vis-à-vis des attentes et des envies des élèves leur permet de réaliser un bilan personnel.

Une conclusion de la séquence peut se faire par le biais d'une réflexion sur la suite à donner sur le parcours d'orientation et aux actions à mettre en œuvre pour concrétiser le projet.

EN SAVOIR PLUS

Onisep : <https://kitpedagogique.onisep.fr/forum-orientation>

i



2.7

"Trois pommes plus haut", les CPS au cœur d'un projet d'orientation expérimental



En synthèse

L'attention portée aux compétences transversales et le travail des compétences psychosociales (CPS) s'avèrent des leviers potentiels pour favoriser l'autonomie et la motivation de l'apprenant dans l'élaboration d'un projet d'orientation. Inscrit dans une expérimentation portée par le réseau Insertion Egalité Diversité, le projet « Trois pommes plus haut » mené au LPA du Grand Blottereau à Nantes en 2021-2022, illustre une approche d'accompagnement au projet utilisant le travail des CPS au service de la motivation et de l'éducation au choix.

Trois pommes plus haut, c'est un clin d'œil à l'expression « haut comme 3 pommes ». Une invitation à se hisser pour se projeter dans le temps. De plus haut, le champ de vision est plus grand...

Fiche technique

- ▶ **Public cible:** une classe de terminale bac professionnel production horticole du lycée professionnel agricole du Grand Blottereau
- ▶ **Pilotage de l'expérimentation :** Claire Pailharey, enseignante animatrice éducation socio-culturelle
- ▶ **Intervenante expert :** Patricia Créhange, association bleu citron, accompagnement parcours d'orientation-insertion scolaire et professionnelle.
- ▶ **Personnes ressources associées :**
 - Éliane Labidoire, conseillère principale d'éducation
 - équipe des assistants d'éducation et accompagnants d'élèves en situation de handicap
 - enseignant documentaliste et enseignants

techniques pilotes dans le cadre d'un enseignement à l'initiative de l'établissement (EIE) visant l'organisation d'une semaine insertion-orientation à destination des classes de terminales

- Intervenants en médiation artistique et atelier pâtisserie

▶ Objectifs :

- impliquer un groupe d'élèves dans l'expérimentation de ressources favorisant la connaissance de soi (se définir pour se dire : qualités, habilités, attitude, freins, obstacles, besoins, envies, motivations, implications, intérêts, projets...).
- construire avec les élèves un travail de restitution et d'analyse de ces expérimentations de ressources (leviers, limites, apports, propositions, adaptations...)
- déployer par cette expérience immersive un travail sur la notion de compétences (représentations, définition, repérage, valorisation)



- favoriser une réflexion et une connexion avec le dispositif Open-badge -pour valoriser les acquis et la reconnaissance des compétences et les transposer dans une logique de compétences métier.
- Offrir des pistes et des repères-mettre à disposition des ressources en s'adaptant aux propositions des élèves et en veillant à préserver et ouvrir les champs du possible.

Découvrir le projet Trois pommes plus haut

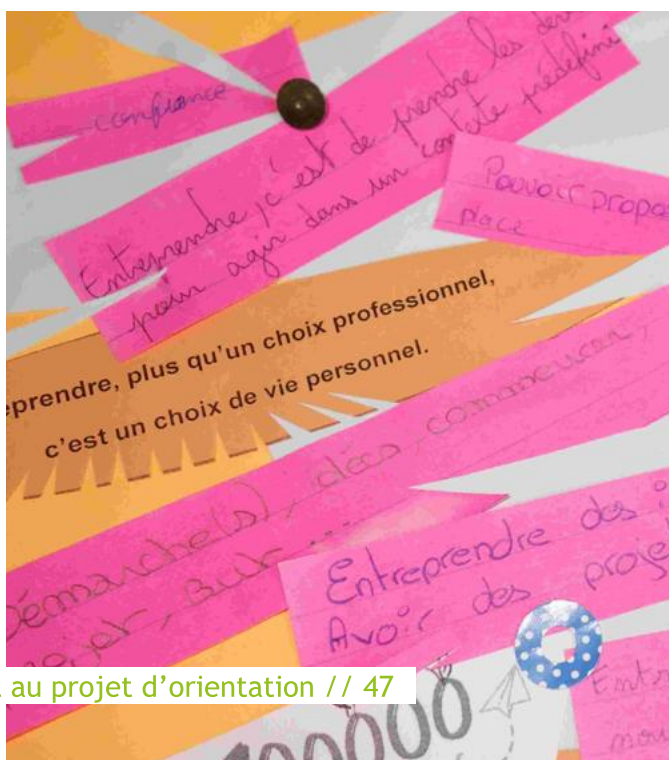
Ce que cette approche a permis :

- ▶ Pour l'enseignante :
 - travailler-co construire un programme modulaire avec des professionnels de l'orientation
 - travailler sur des supports/activités pour favoriser l'estime de soi, reprendre / prendre Confiance en soi
 - créer un climat favorable à l'expression de soi
 - accueillir: ce que les élèves déposaient, ce que qu'ils offraient
 - expérience re-motivante
- ▶ Pour les élèves :
 - Compétences cognitives :
 - être en capacité de nommer des savoirs/ savoir-faire et savoir-être, s'exercer à cela
 - transposer la perception et les représentations des expériences personnelles vécues vers les représentations et attentes concrètes du monde professionnel.
 - verbaliser et traduire les compétences et les expériences en atouts professionnels...
 - apprendre à se documenter enquêter sur un métier/un projet (s'initier à une méthode/ découvrir et se familiariser avec différents supports-repérer des acteurs)
 - se permettre d'élargir ses pistes de choix de métier à d'autres environnements professionnels. (La moitié d'entre eux ne souhaitaient pas poursuivre d'études après le bac, en fin de projet seulement 2)
 - apprendre à garder trace/prendre des notes/se mettre en posture active : de rencontre/d'expériences/de recherche/d'objectifs...

- Compétences émotionnelles :
 - mener des expériences d'expression différentes, invitant à se découvrir soi et dans un groupe (atelier cuisine-réalisation artistique-jeux coopératifs-team building...
 - apprendre à exprimer et verbaliser des compétences à partir de ses différentes expériences, qualités ; goûts, plaisirs, motivations, engagements, savoirs, savoir-faire et savoir-être...
- Compétences sociales :
 - mener des expériences d'expression différentes, invitant à se découvrir soi et dans un groupe (atelier cuisine-réalisation artistique-jeux coopératifs-team building...)
 - prise de confiance, solidarité entre eux, capacité d'expression se sont énormément développées.

Points de vigilance

- ▶ Ne pas aborder la démarche d'orientation frontalement (trop anxiogène, voire violent pour ceux dont les parcours de vie sont abîmés).
- ▶ Veiller à alterner des activités collectives et des activités individuelles.
- ▶ Veiller à alterner des activités projet professionnel et des activités orientation.
- ▶ Trouver le temps nécessaire :
 - pour un accompagnement personnalisé du projet personnel de l'élève avec un ou des tuteur(s) choisi(s)
 - pour mettre en place les conditions matérielles de l'accueil des jeunes
- ▶ Veiller à ne pas trop utiliser l'écrit qui peut perdre les élèves, médiation du visuel (exemple du pachakucha pour la restitution
- ▶ S'adapter constamment au niveau de concentration des élèves.



Tous nos remerciements à Claire Pailharey pour le partage de cette expérience, de sa réflexion, de ses photos et documents.

EN SAVOIR PLUS

Claire Pailharey, [retour d'expérience projet 3 pommes plus haut](#)

2.8 La démarche portfolio et e-portfolio

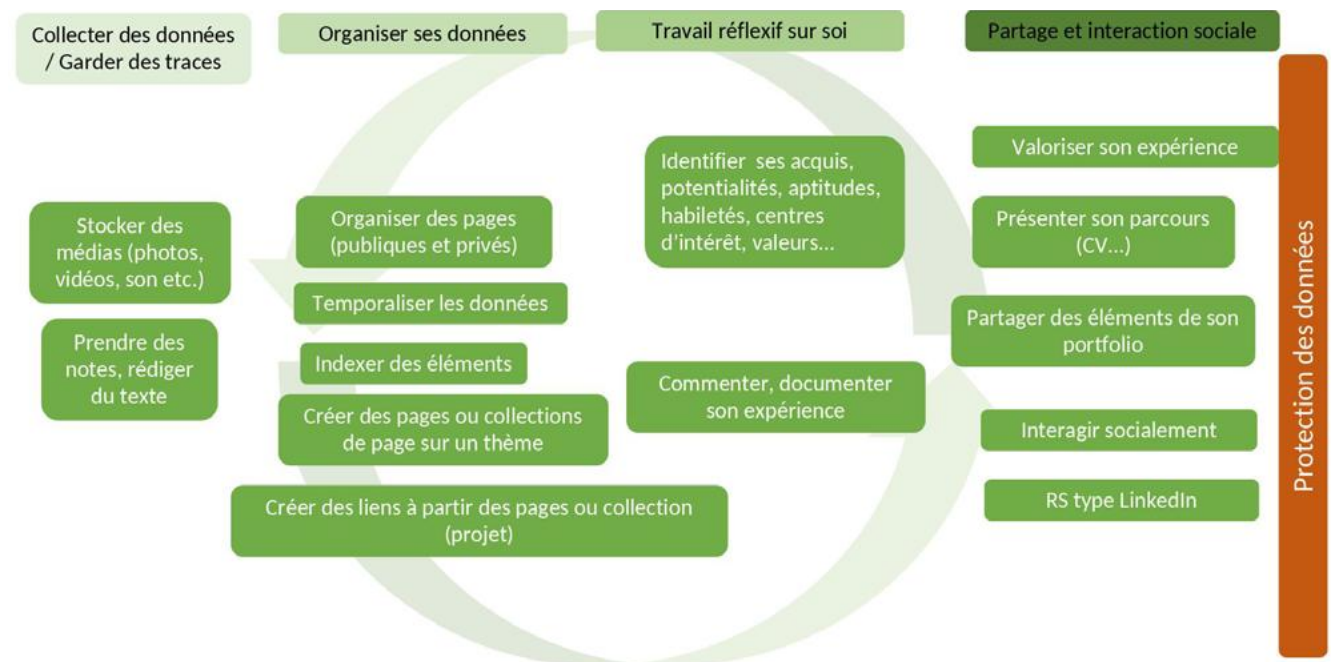


En synthèse

La démarche portfolio est un processus réflexif sur ses apprentissages, ses méthodes, ses aspirations et ses motivations à travers la publication de travaux, expériences, projets, etc. L'objectif est de construire cette démarche, de la formaliser sur des supports puis de les rendre visibles au gré des objectifs personnels et professionnels. Implicitement, à travers la construction du portfolio les élèves et étudiants vont mobiliser des compétences transversales, la compréhension de leur propre processus et de leurs méthodes d'apprentissage. Le choix de l'outil est à la fois structurant pour la construction de sa démarche mais aussi essentiel pour la diffusion et la maîtrise de la visibilité de ce travail réflexif.

Les fonctions du portfolio

A chaque étape de construction de son portfolio on peut associer des fonctions utiles à l'apprenant.



Les outils pour la démarche e-portfolio

La fonctionnalité principale d'un e-portfolio est de pouvoir construire des contenus en ligne classés par domaine ou projet pour les publier.

L'outil doit être modulable en fonction des cibles, pérenne, protéger les données personnelles et permettre à l'apprenant de supprimer ses contenus à tout moment et de les exporter.

Les outils de publication web classique (que l'on détourne)

<ul style="list-style-type: none"> • Google sites • Wordpress 	<ul style="list-style-type: none"> ↑ Simple à mettre en place ↑ Utilisable après la sortie de l'établissement en fonction des conditions de mise en service 	<ul style="list-style-type: none"> ↓ On ne peut pas partager qu'une seule partie ou page de son e-portfolio ↓ En fonction des conditions de mise en service, la continuité de service hors système scolaire n'est pas encore garantie
CV en ligne	<ul style="list-style-type: none"> ↑ Simple à mettre en place ↑ Utilisable après la sortie de l'établissement en fonction des conditions de mise en service 	<ul style="list-style-type: none"> ↓ Statique, peu dynamique ↓ Pas personnalisable pour des usages différents

Les outils spécialisés pour le e-portfolio

Mahara	<ul style="list-style-type: none"> ↑ Système de gestion d'e-portfolios ↑ On peut partager tout ou partie de son e-portfolio ↑ Très complet ↑ Protection des données personnelles 	<ul style="list-style-type: none"> ↓ Création d'un compte ↓ Nécessite une formation pour son utilisation ↓ Difficile à utiliser hors période de formation ↓ La continuité de service hors système scolaire n'est pas encore garantie ↓ Payant depuis la version 2024
Plateforme Onisep Avenir(s)	<ul style="list-style-type: none"> ↑ Programme d'accompagnement à l'orientation clé en main disponible dans les établissements à partir de novembre 2024 ↑ Intégré à l'écosystème numérique des établissements ↑ Publique, gratuite et ouverte aux apprenants et acteurs de l'éducation et de l'orientation ↑ Contient des ressources et services 	<ul style="list-style-type: none"> ↓ Création d'un compte ↓ Système informatique de type propriétaire, la démarche et les contenus personnels ne sont pas exportable aujourd'hui vers d'autres services informatiques

Réseau social

LinkedIn	<ul style="list-style-type: none"> ↑ Très utilisé dans le monde professionnel, ce qui permet d'être visible sur le web ↑ Utilisable après la sortie de l'établissement 	<ul style="list-style-type: none"> ↓ Création d'un compte ↓ Système informatique de type propriétaire, la démarche et les contenus personnels ne sont pas exportable aujourd'hui vers d'autres services informatiques ↓ Traitement des données personnelles (parcours, réseau, posts...)
----------	--	---

Open badges

Open Badge Passport https://openbadgefactory.com/fr/	<ul style="list-style-type: none"> ↑ Simple à mettre en place ↑ Pérenne, propriété de l'apprenant même après avoir quitté l'établissement ↑ Transférable, portable ↑ Partage possible «à la page» ↑ Protection des données personnelles et des données de l'e-portfolio 	<ul style="list-style-type: none"> ↓ Création d'un compte ↓ Il faut comprendre le concept
--	--	---

EN SAVOIR PLUS

- ▶ Acoustice : <https://acoustice.educagri.fr/mod/onlyofficeeditor/view.php?id=30403>
- ▶ Des exemples :
 - Wordpress : <https://pp480.wordpress.com/>

- CV en ligne
- Mahara : <http://misterppqx.name/mahara/>
- Open badge : <https://openbadgepassport.com/app/profile/10956> ou <https://openbadgepassport.com/app/profile/144875>



2.9 Parcoursup : quand ? Comment ?



En synthèse

L'outil Parcoursup est précieux et adapté à la mise en place d'un accompagnement à l'orientation mais encore faut-il en connaître quelques ressorts.

Parcoursup est la plateforme nationale de préinscription en première année de l'enseignement supérieur en France. Cette plateforme permet de candidater parmi plus de 23 000 formations de l'enseignement supérieur. Elle constitue un outil qui accompagne les apprenants de manière transverse du collège au post bac.

Si l'apprenant est un collégien

L'accompagnement peut se faire dans un cadre moins formalisé. Indépendamment de la découverte des métiers de la 5^e à la 3^e qui s'appuie prioritairement sur des rencontres avec les professionnels au collège ou dans leur environnement de travail, la découverte de la plateforme Parcoursup doit permettre de sensibiliser les élèves à la manipulation du moteur de recherche.

Par ailleurs, c'est un outil qui devrait trouver sa place pour aider les familles à prendre les bonnes décisions concernant le choix du baccalauréat : général et technologique ou professionnel. Parcoursup peut en effet permettre de déterminer quel bac choisir pour avoir plus de chances d'être accepté dans telle ou telle formation (les pourcentages d'admission par baccalauréat d'origine sont indiqués pour chacune d'elles)

Si l'apprenant est un lycéen

En classe de seconde

Les élèves de classe de seconde professionnelle vont pouvoir utiliser la plateforme pour affiner leurs choix de poursuite d'études durant les années de formation.

Concernant la classe de seconde générale ou technologique, les élèves doivent réfléchir à leurs choix d'orientation et de spécialités. Pendant cette première année de lycée, le choix de la filière est important. Il peut s'appuyer, entre autres, sur les données chiffrées fournies par les établissements du supérieur concernant la provenance de leurs étudiants.

Le moteur de recherche peut permettre aussi de faire un tri entre des formations qui nécessitent un bac spécifique qu'il s'agisse d'un bac technologique ou d'un bac général. En effet le choix des spécialités est clairement indiqué sur les fiches de formations : « Quelles connaissances et compétences sont attendues pour réussir cette formation ? »

À la fin de la classe de première

Il s'agit de choisir les 2 enseignements de spécialités à conserver en terminale parmi les 3 suivis jusque là. Pour ce choix à nouveau des informations sont indiquées sur Parcoursup sur les pages de chaque formation : « Quels sont les



Si je
cl
sco

critères utilisés par l'établissement pour analyser votre candidature ? ».

Plus globalement

L'outil Parcoursup permet aux candidats de mettre une formation en favori en cliquant sur un petit cœur vert. Une fenêtre s'ouvre et demande quel est le degré d'intérêt de cette formation et permet des notes personnelles éventuelles. La formation est ainsi enregistrée dans la page des favoris.

Ces fonctionnalités de la plateforme ne sont pas ouvertes qu'aux élèves de terminale mais à tous les lycéens. Il suffit simplement d'ouvrir un compte Parcoursup.

Enfin, pour affiner le choix, il existe un outil de comparaison permettant de mettre en parallèle plusieurs formations. Il est ainsi possible de comparer des formations qui se ressemblent tout comme des formations totalement différentes.

Calendrier

En classe de terminale, le lycéen devient un candidat concerné par le protocole défini par un calendrier précis.

- ▶ Durant le premier trimestre, il doit s'informer pour préparer son projet d'orientation via des recherches sur la plateforme ou sur des sites comme Avenir(s) de l'Onisep qui permettent de préciser ces démarches.

- ▶ Au mois de janvier, la plateforme ouvre officiellement. La réflexion peut encore être poursuivie notamment en participant aux journées portes ouvertes des formations (JPO) et aux salons d'orientation pour échanger avec des enseignants et des étudiants ambassadeurs.
- ▶ Ensuite, vient l'inscription sur Parcoursup pour créer un dossier candidat et ainsi formuler jusqu'à 10 vœux (avec possibilité de sous-vœux selon les formations). Il est possible également d'ajouter 10 vœux supplémentaires pour des formations en apprentissage. Chaque dossier est instruit à la lumière des demandes de chaque formation : lettre de motivation, attestations particulières etc ...
- ▶ Début juin les candidats reçoivent les réponses à leurs vœux et doivent faire un choix. Plusieurs réponses sont possibles (oui / oui si / non) qui impliquent une stratégie et l'aboutissement de la réflexion sur leur orientation.

Au niveau post-bac

Les étudiants, déjà titulaires du baccalauréat qui souhaitent se réorienter doivent constituer un dossier et candidater via Parcoursup.



À SAVOIR

Les sportifs de haut niveau ou artistes confirmés peuvent faire valoir leur statut dans leur dossier Parcoursup

Des dispositifs spécifiques sont également prévus pour accompagner les **candidats en situation de handicap** et favoriser leur accueil dans les formations de l'enseignement supérieur : <https://www.parcoursup.gouv.fr/decouvrir-parcoursup/parcoursup-au-service-des-candidats-en-situation-de-handicap-1359-1359>

EN SAVOIR PLUS

- ▶ Foire aux questions: <https://www.parcoursup.gouv.fr/faq>
- ▶ Parcoursup, le vrai du faux: <https://www.parcoursup.gouv.fr/decouvrir-parcoursup/le-vrai-du-faux-sur-parcoursup-1794>
- ▶ Parcoursup, quels dispositifs pour renforcer l'égalité d'accès dans l'enseignement supérieur ? <https://www.parcoursup.gouv.fr/decouvrir-parcoursup/quels-dispositifs-pour-renforcer-l-egalite-d-acces-dans-l-enseignement>



2.10 Diagoriente et Parcouréo : deux outils pour accompagner l'apprenant dans sa démarche d'orientation



En synthèse

Diagoriente et Parcouréo sont deux outils numériques qui permettent de travailler l'orientation avec des apprenants de manière interactive, avec un suivi régulier. Ces outils permettent, en outre, le lien avec les familles puisque l'élève possède un compte personnel, la famille peut donc assurer de son côté un accompagnement et même interagir avec l'équipe pédagogique.

Diagoriente

Diagoriente est un service public proposé par le Ministère du travail, de la santé et des solidarités. C'est une plateforme qui accompagne toute orientation professionnelle. L'apprenant accompagné trouve des outils permettant de prendre conscience que ses expériences mobilisent des compétences qui peuvent servir à approcher le monde professionnel. Au fil de son parcours sur la plateforme, il découvre ses talents et cerne son potentiel, car identifier ses compétences est une étape clé dans le parcours de chacun qui permet de mieux se connaître. Le logiciel propose deux entrées : **Diagoriente** (version tout public) et **Diagoriente scolaire** (version élève).

Diagoriente scolaire

Cette version privilégie un usage en collectif présentiel principalement pour des élèves de collège en ciblant trois axes de travail : **me connaître, me projeter, m'engager**. Ces axes permettent de dégager un profil personnalisé et donc de travailler en collectif (classe) mais individuellement le projet personnel du jeune.

Avantages : ludique et gratuit

Inconvénients : limité aux plus jeunes

Parcouréo « l'orientation positive » :

La fondation JAE conçoit et met à disposition des outils (dont Parcouréo) qui aident les collégiens, lycéens, étudiants et jeunes publics à découvrir les métiers et à identifier leurs centres d'intérêt pour définir leur orientation. Ces outils permettent d'accompagner les communautés éducatives dans leur rôle de conseil et d'orientation en mettant à leur disposition différents supports pour faciliter la médiation.

En effet, en fonction de la classe choisie, de l'âge des élèves, cet outil peut être adapté et utilisé de manière différente. Des scénarios pédagogiques sont proposés qui peuvent être adaptés à des séquences pédagogiques. En outre, un suivi sur du long terme peut être envisagé pour accompagner l'apprenant tout au long de sa scolarité.

Le travail (tout comme Diagoriente) peut se faire dans le collectif mais pour alimenter son projet personnel voire même professionnel puisque Parcouréo dispose de 1300 fiches métiers en lien avec les codes ROME. Le professionnel assurant le suivi dispose d'un espace « conseiller » lui permettant de pouvoir assurer une veille individuelle par apprenant.

Avantages : très complet, pour tout public, base de données mise à jour tous les ans.

Inconvénients : cotisation de 355 €/an/établissement (quel que soit le nombre d'apprenants).



Diagoriente

Innovation pour l'orientation professionnelle



EN SAVOIR PLUS

Onisep

2.11 Les Cordées de la réussite : un levier pour l'égalité des chance



En synthèse

Ce dispositif vise à faire de l'accompagnement à l'orientation un réel levier d'égalité des chances pour lutter contre l'autocensure et susciter l'ambition scolaire des élèves par un continuum d'accompagnement de la classe de 4^e au lycée et jusqu'à l'enseignement supérieur.

La nouvelle impulsion donnée en 2020 aux Cordées de la réussite, outre le partenariat qui lie les établissements du second degré et du supérieur et les publics cibles clairement identifiés, met en exergue l'enjeu de la co-construction d'un programme permettant l'ouverture et l'émancipation progressive des jeunes des établissements sources par la mobilisation des étudiants de la tête de cordée notamment. Les établissements de l'enseignement agricole peuvent élargir aux cordées de la réussite à deux titres: être tête de cordée, être établissement source. Une charte des Cordées permet de guider les partenariats, de plus la Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) a produit une note de service DGER/SDPFE/2023-326 qui précise les modalités propres aux élèves issus de l'enseignement agricole.

Deux possibilités de participation au programme

Être tête de Cordée

Il faut posséder une classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE) ou un BTSA pour obtenir l'autorisation d'ouverture (comité de pilotage régional coprésidé par le recteur de région

académique et le préfet) et fédérer autour de soi les établissements de l'Éducation nationale du secteur collèges et lycées. Les cordées ne sont pas un outil de recrutement toutefois elles offrent une caisse de résonance à nos formations et à nos métiers. L'engagement via du tutorat semi-collectif de nos apprenants de BTSA auprès de collégiens issus des zones rurales isolées ou de quartiers politique de la ville peut faire l'objet de projets en lien avec les capacités C2.4 « Conduire un projet » et C3.3 « Communiquer avec des moyens adaptés ». Les rectorats disposent d'une enveloppe allouée par le Ministère de l'enseignement supérieur ventilée selon les programmes élaborés en réponse à l'appel à projets. Les lycées agricoles peuvent y prétendre. La gestion des dossiers et des appels à projets est réalisée au niveau de chaque rectorat.

Être établissement source

Permettre à ses apprenants depuis la classe de 4^e jusqu'au bac de bénéficier d'actions et d'activités de nature à éveiller leur curiosité, à leur ouvrir le champ des possibles et à sécuriser leur parcours. Pour mémoire, les élèves de terminale peuvent être « tagger » dans le Parcoursup.



Cela peut se matérialiser dans des activités telles que : prise de parole en public, développer la confiance en soi, culture artistique et humaniste, activités sportives, colloques ou manifestations diverses, découvrir le monde professionnel et les métiers, découvrir les formations de l'enseignement supérieur et leurs débouchés, développer l'élaboration du projet professionnel.

S'engager dans une Cordée

Le préalable de l'investigation

- Réfléchir avec l'équipe éducative sur les objectifs recherchés d'une intégration à une Cordée de la réussite et à l'articulation avec le programme d'orientation conduit dans l'établissement.
- Consulter les informations sur le dispositif.
- S'assurer de l'adhésion des équipes pour le suivi et l'accompagnement du dispositif.

- Se renseigner sur les cordées existantes et leur programme dans la région académique.
- Prendre l'attache du référent académique les cordées de la réussite pour analyser les possibilités.

La mise en œuvre opérationnelle

- Prendre contact avec la tête de Cordée
- Discuter de la possible intégration sur la base de la définition d'un programme d'actions avec le référent de la tête de Cordée.
- Prendre connaissance de la Charte des Cordées de la réussite.
- Signer une convention de partenariat intégrant les engagements partagés en matière de programme, d'engagements humains et financiers des deux parties
- Respecter les étapes clés

Les étapes clés d'une Cordée de la réussite



EN SAVOIR PLUS

- Note de service de la DGER «Cordées de la réussite» : <https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2023-326>
- Site : <https://www.cordeesdelareussite.fr/>
- Charte des Cordées de la réussite : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/charte-des-cordees-de-la-reussite-48528>
- Guide méthodologique : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/guide-methodologique-destination-des-tetes-de-cordees-50237>

2.12 L'association Article 1



En synthèse

L'enseignement agricole a toujours défendu la promotion sociale comme une de ses valeurs fondatrices et souhaite renforcer l'accompagnement de tout jeune inscrit dans son système de formation. La Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) a, dans le cadre du Contrat à impact social, impulsé depuis 2018 un partenariat avec l'association Article 1, pour agir sur la persévérance scolaire des élèves.

Une association engagée en faveur de l'égalité des chances et de la réussite scolaire, sociale et professionnelle :

L'association Article 1, reconnue d'intérêt général, œuvre pour une société où la réussite ne dépend pas des origines sociales, économiques et culturelles, pour une société où la réussite passe par le lien social et l'engagement citoyen.

Dans cet esprit, l'association Article 1 a pour objet l'accompagnement de lycéens et d'étudiants issus de milieu modeste et, plus généralement, des jeunes vers leur réussite. L'association met en œuvre depuis 18 ans des programmes d'aide à l'orientation, de mentorat, pour favoriser l'égalité d'accès aux parcours possibles dans l'enseignement supérieur, et favoriser l'insertion professionnelle.

Les actions concrètes proposées par Article 1

- ▶ Un accompagnement pour les équipes pédagogiques avec des interventions sous forme d'ateliers et des modules pédagogiques en ligne sur inspire-orientation.org en fonction du niveau des élèves accompagnés de la classe de seconde à la classe de Terminale. Le site permet aux lycéens de contacter des étudiants bénévoles et aux équipes pédagogiques d'accompagner les lycéens en exploitant les ressources pédagogiques mises à disposition. Une adaptation des modules est en cours pour l'enseignement agricole.
- ▶ Du mentorat pour les étudiants de l'enseignement agricole.
- ▶ À partir de la rentrée 2024 : des ateliers, en présentiel, pour les lycéens de l'enseignement agricole (en filière générale, technologique et professionnelle).

INSPIRE

PAR Article1



Lycéen



Équipe pédagogique



Étudiant Éclaireur

Un exemple des activités mises en œuvre en classe de bac général, professionnel ou technologique pour se projeter vers l'enseignement supérieur

Cf. [Se projeter vers le sup' bac professionnel](#) et [Se projeter vers le sup' bac général et professionnel](#)

- ▶ **Débat mouvant sur les motivations à la poursuite d'études.** Les élèves se positionnent selon leurs choix et débattent pour réfléchir et argumenter sur leurs décisions.
- ▶ **Découverte de la plateforme Inspire.** Les élèves explorent des pistes d'études via la plateforme Inspire-orientation pour obtenir des informations auprès d'étudiants bénévoles.
- ▶ **Témoignage étudiant.** Les étudiants partagent leur parcours et expérience pour déconstruire les stéréotypes liés à l'orientation.
- ▶ **Que faire après le bac ?** Les élèves identifient différentes formations, types d'encadrement, environnements et durées de formation pour conforter leurs choix.
- ▶ **Découverte de la vie étudiante.** Les élèves calculent un budget pour se projeter dans la vie étudiante, découvrent les aides, logements, emplois étudiants...

Un programme de mentorat collectif et aussi individualisé complet pour les étudiants

Cf. [Le mentorat, c'est quoi ?](#)

Le mentorat est une relation interpersonnelle d'accompagnement et de soutien basée sur l'apprentissage mutuel entre un mentoré et un mentor. Le programme de mentorat a accompagné plus de 35 000 jeunes en 2022-2023. La plateforme [dema1n.org](#) favorise la mise en relation des étudiants (mentorés) avec des

professionnels bénévoles (mentors) ayant des parcours et secteurs professionnels communs.

Le processus consiste à trouver un mentor, suivre une mise en relation, bénéficier d'un accompagnement par des mentors formés et atteindre ses objectifs éducatifs et professionnels. Les besoins couverts incluent la motivation pour les études, l'organisation, le développement de compétences, l'amélioration de l'anglais, l'insertion professionnelle et l'optimisation des candidatures.

En outre, le programme de mentorat propose un accompagnement collectif et plus poussé pour les mentorés qui en ont le plus besoin. Ce dernier comprend des ateliers, des événements, des témoignages inspirants, une plateforme de formation en ligne et des webinaires. Ce service est entièrement gratuit et s'adapte aux besoins individuels avec un suivi de 6 mois ou plus, impliquant environ trois heures par mois.



EN SAVOIR PLUS

Association Article 1:

<https://article-1.eu/>

Inspire-orientation :

<https://inspire-orientation.org/>

Dema1n

<https://www.dema1n.org/>



2.13 Faire intervenir l'association 100 000 entrepreneurs dans sa classe



En synthèse

Dans le cadre des politiques éducatives en faveur de l'insertion et de l'égalité des chances, la Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) s'est engagée, depuis plusieurs années, dans un partenariat fort avec l'association 100 000 entrepreneurs en faveur de l'entrepreneuriat. L'enjeu est de donner aux jeunes de nos établissements, le goût d'entreprendre, de favoriser le rapprochement entre l'école et le monde professionnel et d'agir sur les mentalités et les représentations stéréotypées. Chaque année se sont plus de 1500 jeunes qui bénéficient de ces interventions dans l'enseignement agricole.

Conformément aux objectifs de la Convention interministérielle pour l'égalité des filles et des garçons, des femmes et des hommes dans le système éducatif, les objectifs visés par les actions de 100 000 entrepreneurs consistent à lutter contre les processus inconscients et les freins intégrés par les jeunes.

L'association 100 000 entrepreneurs organise gratuitement des témoignages inspirants d'entrepreneurs et d'entrepreneures aux parcours multiples, pour donner envie aux jeunes d'entreprendre leur vie professionnelle, d'être acteurs de leur formation, de persévérer, de ne pas craindre l'échec.

Leurs actions

- ▶ toute l'année, intervention de 2h, dans les établissements scolaires et extra-scolaires, pour les jeunes de 13 à 25 ans (à partir de la 4^e jusqu'à l'enseignement supérieur)
- ▶ au mois de mars, opération spécifique sur l'entrepreneuriat féminin : *Semaines de sensibilisation des jeunes - femmes et*

entrepreneuriat ([cf fiche 1.11 Orientation et égalité des chances : genre et choix d'orientation](#))

Intervention d'un bénévole

La plateforme 100 000 entrepreneurs vous permet de formuler et spécifier votre demande pour accueillir un bénévole au sein de votre classe.

Une intervention d'un bénévole de 100 000 entrepreneurs auprès de vos apprenants à des objectifs identifiés :

- ▶ les sensibiliser à l'acte d'entreprendre
- ▶ leur faire découvrir le fonctionnement du monde professionnel, les mécanismes et les fonctions de l'entreprise
- ▶ les aider à comprendre l'utilité concrète des matières enseignées

Cette intervention s'inscrit dans le parcours d'orientation de l'apprenant et vient nourrir les 3 axes définis du parcours Avenir(s) :

- ▶ explorer et découvrir le monde économique

100000
ENTREPRENEURS

WWW.100000ENTREPRENEURS.COM

Transmettre aux jeunes
la culture d'entreprendre

- ▶ s'engager et prendre des initiatives pour construire son avenir
- ▶ élaborer les étapes de son parcours de formation

Le témoignage d'un professionnel pour les jeunes est à la fois un vecteur d'inspiration, un moyen d'exploration du monde et de soi, un miroir et une mise à distance

Mise à disposition

L'association met à votre disposition

- ▶ d'une plateforme d'inscription et de suivi de la demande
- ▶ d'une boîte à outils avec un nouveau kit enseignant dont l'accès réservé aux inscrits
- ▶ de supports d'information accessible sur le site
- ▶ de webinaires d'accompagnement à la démarche

Avant l'intervention

Se poser la question de la place de l'intervention dans la progression annuelle autour de la construction de parcours de l'apprenant.

- ▶ Quelles sont mes attentes vis-à-vis de cette intervention ?
- ▶ Temps de préparation en classe avec les élèves pour :
 - expliquer la raison de cette venue
 - restituer cette action parmi les autres déjà réalisées
 - donner les axes de travail qui seront explorés par cette séquence: présenter le professionnel en insistant sur le fait qu'il s'agira d'un témoignage relatant un parcours de vie professionnelle (le métier à ce stade ne doit pas être mentionné), parler de la notion d'entrepreneuriat

- lister avec les élèves les questions à aborder lors de la venue du professionnel : comment avez-vous choisi, quels ont été les critères et les éléments déterminants ? Est-ce que vous avez changé plusieurs fois d'avis ? Quand vous avez essayé est ce que cela a toujours marché ? Qu'est-ce qui vous motive ?....
- échanger avec l'intervenant en amont de sa venue

Les retours des jeunes après les interventions sont parlants : « il ne faut pas se laisser freiner par ses peurs », « votre persévérance entraînera votre réussite » « réalisez vos rêves ! »

Programmer une intervention

- ▶ Créez votre compte enseignant sur le site www.100000entrepreneurs.com
- ▶ Formulez une demande via le formulaire sur le site en indiquant dans l'espace commentaire le niveau de la classe, le nombre d'apprenants et leur sexe, axe prioritaire que vous souhaitez travailler et 3 créneaux horaires susceptibles de vous convenir
- ▶ Vous recevrez un email de mise en relation avec un entrepreneur bénévole. L'entrée ne se fait pas sur son métier où son secteur d'activité mais bien sur l'esprit d'entreprendre. Vous pourrez échanger avec lui avant son intervention afin de préciser les caractéristiques et les attentes de la classe
- ▶ Renseigner un questionnaire qualité à l'issue de l'intervention



11 lycées agricoles
19 entrepreneures 346 jeunes
 sensibilisés *à l'esprit d'entreprendre*



100000
 ENTREPRENEURS

EN SAVOIR PLUS

- ▶ 100 000 entrepreneurs <https://www.100000entrepreneurs.com/>
- ▶ Semaines de sensibilisation des jeunes-femmes et entrepreneuriat : <http://semaines-entrepreneuriat-feminin.fr/>

2.14 Des ressources complémentaires



Sites ressources institutionnels : recherches formations, fiches pratiques...

L'Aventure du vivant

<https://www.laventureduvivant.fr/>

Tout sur l'enseignement agricole, recherche de métiers et de formations, quiz «*Dis-nous ce que tu aimes, on te dira où on te voit dans 5 ans !*»...

educagri

Trouver une formation, un établissement :
<https://educagri.fr/formations>

éduscol

<https://eduscol.education.fr/810/ressources-pour-accompagner-l-orientation>

Trois vademecums : accompagnement à l'orientation au collège, à l'orientation au lycée général et technologique et à l'orientation en voie professionnelle.

Apecita

<https://www.apecita.com/>

Spécialiste de l'emploi en agriculture, agroalimentaire et environnement, favorise la rencontre des employeurs et des personnes à la recherche d'un emploi, conseille et oriente les candidats dans leurs projets, contribue à l'insertion professionnelle...

agrOrientation

<https://www.agrorientation.com/>

Le site des métiers et des formations de l'agriculture, l'agroalimentaire et l'environnement

Plateformes proposant des outils sur le projet scolaire et professionnel

Job ready (association Article 1)

<https://www.jobready.fr/>

Identifier toutes les formes de compétences et compléter son CV de manière à valoriser toutes ses expériences.

jobirl

<https://www.jobirl.com/>

Réseau social de l'orientation jeunes/professionnels : recherche de stage, conseils pratiques, choix des spécialités, actualités et dossiers spéciaux pour aider à faire les bons choix.

Mooc

Les Moocs peuvent être utilisés

- ▶ en classe accompagné par un adulte, sous forme d'atelier ou prescrits aux élèves pour leurs recherches personnelles : exercices, vidéos, témoignages, lectures complémentaires, forum de discussion, échanges en direct, webinaires...
- ▶ dans le cadre de dispositifs hybrides : organisation d'ateliers Mooc, témoignages de professionnels, réalisation d'un exposé par un élève après avoir suivi un Mooc...

TrouveTaVoie

<https://www.oriane.info/trouvetavoienet>

Pour accompagner les élèves de terminale pendant toutes les étapes de Parcoursup et tout au long de la construction du projet d'orientation : 11 modules de 10 à 20 minutes.

FUNMOOC

- ▶ <https://www.fun-mooc.fr/fr/cours/les-metiers-du-vivant/>
- ▶ <https://www.fun-mooc.fr/fr/cours/les-metiers-de-lenvironnement-et-de-lamenagement-du-territoire/>

Deux d'entre eux, conçu par Agreenium, sont consacrés aux poursuites d'études vers les métiers du vivant, de l'environnement et de l'aménagement territorial.

Outils pour ateliers d'orientation en classe

Trouve le verbe de ta vie

<https://www.youtube.com/watch?v=aY1et6mLSGo&list=RDaY1et6mLSGo>

Une jeune femme écrit à un adolescent et lui propose d'envisager son avenir avec un autre regard que celui qu'on lui a appris, pour faire face à un monde qui change et qu'il va devoir réinventer.

Voir sur l'espace thématique orientation sur [Acoustice](#), rubrique ressources pédagogiques, fiche 12.

La mallette de l'orientation éducative

<https://www.editionsquiplus.com/110-la-mallette-de-l-orientation-educative.html>

Destinée à tous les professionnels qui accompagnent les jeunes, les étudiants et les adultes dans l'élaboration de leurs parcours.

L'explorama

<https://lexplorama.fr/>

Prendre conscience de l'importance de l'environnement professionnel dans le choix d'un emploi et dans sa capacité à s'y maintenir. Leurs expérimentations ont confirmé qu'un emploi pouvait être choisi non pas pour les tâches à effectuer ou les objectifs poursuivis mais pour son environnement.

L'originalité de L'Explorama est de traiter les thèmes classiques de l'orientation professionnelle en accordant une place prépondérante aux différents composants de l'environnement professionnel (lieux, techniques, machines, outils, hommes, bruits, odeurs, règles...) à travers 192 photographies en couleurs.

Orientation et égalité des chances

Dans le domaine de l'orientation, viser l'égalité des chances consiste notamment à donner les mêmes possibilités à toutes et tous d'accéder à toutes les formations dès la fin de 3^e jusqu'à la formation supérieure et aux grandes écoles. Identifier les différentes sources de discriminations qui peuvent freiner et ou influencer les choix des jeunes permet de mettre en place des mesures visant à les combattre.

Orientation et stéréotypes de genre

<https://www.reseau-canope.fr/outils-egalite-filles-garcons/integrer-legalite-dans-les-activites-sur-lorientation.html>

Intégrer l'égalité dans les activités sur l'orientation

Accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers (EBEP)

<https://eduscol.education.fr/document/21427/download>

Rappel : quelle mesure ? Quel plan d'accompagnement ? Pour qui ?

AccessLab

▶ AccessLab : <https://accesslab.ensfea.fr/>

▶ Guide rendre accessible à sa mesure : <https://accesslab.ensfea.fr/ressources/guide-2/>

Ce guide recense des actions existantes dans les établissements d'enseignement agricole. Elles sont présentées au travers de journées fictives, d'élèves fictifs en situation de handicap dans un établissement fictif. Néanmoins, ces situations sont réelles, elles ont été éprouvées et sont opérantes.

L'appui à l'accompagnement : le Réseau national handicap

Le réseau national handicap vient en appui aux équipes en établissement (public ou privé) et en SRFD pour favoriser l'accompagnement des apprenants à besoins éducatifs particuliers.

▶ Laure Duret - 04 74 45 50 80 - laure.duret@educagri.fr

FICHES PRATIQUES

L'ACCOMPAGNEMENT DU PROJET PERSONNEL,
SCOLAIRE ET PROFESSIONNEL DU JEUNE

